

69
876

La Région DU Lac Saint-Jean

Grenier

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

GUIDE DES COLONS



RÉDIGÉ
Pour la Compagnie du
CHEMIN DE FER

DE
QUÉBEC ET DU LAC SAINT-JEAN

PAR
A. BUIES
1890



S

LA RÉGION

DU

LAC SAINT-JEAN,

GRENIER

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

GUIDE DES COLONS



Rédigé pour la Cie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean

PAR

A. BUIES

1890.



QUÉBEC.

La Région du Lac Saint-Jean.

La région qui porte le nom ci-dessus, et dont le lecteur va trouver, dans les lignes qui suivent, une esquisse rapide, mais complète, en est une célèbre entre toutes celles dont l'ensemble constitue la province de Québec. Elle est célèbre par la tradition, par la légende, par sa formation géologique, encore un problème, par sa fertilité incomparable, enfin par le pittoresque et par la grandeur de sa nature.

Cette région s'étend sur un espace d'environ quatorze millions d'acres carrés, en chiffres ronds, entre le 48^e et le 50^e degré de latitude nord, et entre le 70^e et le 74^e de longitude ouest.

Sa population, à laquelle le recensement de 1881 assignait le chiffre de 24,293 âmes, atteint aujourd'hui, en toute probabilité, celui de 40,000.

La colonisation du bassin du lac Saint-Jean n'a commencé que vers les années 1851-52. A cette époque, Chicoutimi et la Grande Baie, qui forment aujourd'hui des centres si importants du "pays de Saguenay," étaient encore eux-mêmes dans l'enfance; et, dans l'intérieur, au delà de ces deux embryons de paroisses, en remontant le cours du Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, il n'y avait absolument que la forêt vierge, et pas même l'ébauche d'un canton.

A l'heure actuelle, le nombre des cantons délimités et plus ou moins ouverts à la colonisation, dans le bassin du "Lac" proprement dit, s'élève à pas moins de trente, dont les plus fertiles, à l'est et à l'ouest du lac, peuvent à bon droit être appelés le "grenier de la province."

II.

Le lac Saint-Jean, que les Indiens appellent "Pikouagami," (*lac plat*) égoutte l'immense vallée qui porte son nom, et est le réservoir de plusieurs grandes rivières. Sa distance de Québec, en ligne droite, est d'environ 140 milles ; de Chicoutimi 60 milles, et de Tadoussac 120 milles.

Sa plus grande longueur, entre l'embouchure de la Belle-Rivière et celle de la Mistassini, atteint 28 milles, et sa plus grande largeur a été calculée à 25 milles. Un mesurage exact lui donne 365 milles en superficie et une circonférence de 85 milles.

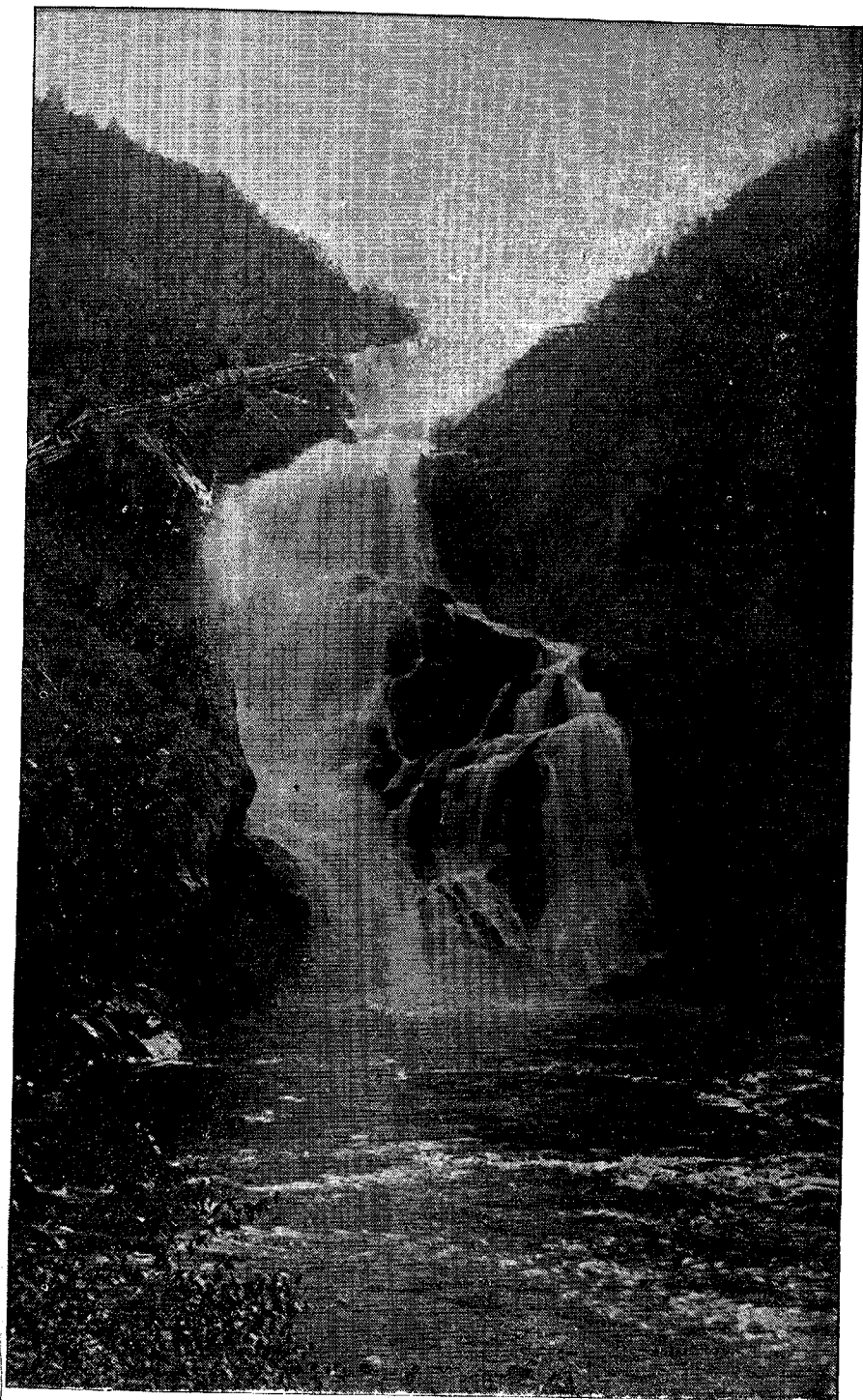
La profondeur d'eau du lac n'est pas considérable, la plus forte moyenne ne dépassant pas 80 pieds. A un seul endroit, vers le centre, on a trouvé 225 pieds, ainsi que le constate un rapport officiel de M. Joseph Rosa, ingénieur, en date du 14 janvier 1885.

Au printemps, les eaux du lac montent de 15 à 24 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire, et de 3 à 4 pieds seulement, dans les grands vents d'automne.

Il y a tout autour du lac Saint-Jean un vaste système de communications par eau, qui sont naturellement très avantageuses à la colonisation et qui offriront un jour de grandes facilités au commerce de la vallée, quoique les rivières qui composent ce système ne soient navigables, sur une grande partie de leur cours, que pour des embarcations d'un faible tirant d'eau.

Les principales de ces rivières sont, au *sud* du lac, la Métabetchouane et la Ouiatchouane, à l'*est* la Belle-Rivière, à l'*ouest* la Chamouchouane, au *nord-ouest* la Ticouapee et la Mistassini, au *nord* et au *nord-est* la grande et la petite Péribonca.

La Péribonca est navigable, jusqu'à trente milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire. Elle est extrêmement longue. Il faut, paraît-il, faire quatre cents milles, en la remontant, avant d'arriver à sa source, et cela



CHUTE OUIATCHOUAN.

sans apercevoir la moindre trace ni le moindre vestige d'habitation, ni même de passage de l'homme.

La Mistassini est navigable sur une longueur de vingt milles ; on peut remonter la Chamouchouane pendant quinze milles, et la Ticouapee le double de cette dernière distance.

Sur la rivière Ouiatchouane, à un mille environ de son entrée dans le lac Saint-Jean, se trouve la fameuse chute de ce nom, qui n'a pas moins de 230 pieds de hauteur et que l'on aperçoit de partout, comme si on l'avait exactement en face de soi, à quelque endroit qu'on se trouve au nord du lac.

Toutes ces rivières égouttent des terrains d'une grande fertilité. Presque partout le sous-sol se compose de roches calcaires, sur lesquelles reposent des couches de terre glaise (argile) qui ont parfois plusieurs centaines de pieds d'épaisseur. Les dépôts superficiels, mêlés à cette terre glaise, se composent d'alluvions sableuses, d'humus et de détritux végétaux qui forment une terre arable d'une grande richesse, surtout à l'ouest et au nord du lac. Comme de raison, il y a des exceptions, des endroits moins fertiles ; mais la description que nous venons de donner s'applique d'une manière générale à toute la contrée.

Cette fertilité, du reste, est établie *a priori* par la nature même des forêts de cette région, forêts dont les essences dominantes sont l'orme, le frêne, le merisier, l'érable, l'épinette rouge, l'épinette blanche, le pin, le cèdre, la pruche et même le bois blanc.

III.

On a dit, il y a longtemps déjà, que la vallée du lac Saint-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec. Le fait est qu'elle peut former à elle seule une province entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à devenir avant peu un vaste champ d'approvisionnement pour la capitale, en même temps que celui vers lequel se tourneront

les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

La colonisation, se développant sans cesse, tend à enserrer le lac tout entier. Depuis quelques années déjà elle s'est avancée rapidement vers l'ouest, par les cantons Normandin et Albanel ; la voilà aujourd'hui qui s'étend vers le nord, et les vallées de la Mistassini et de la Péribonca déploieront pour l'homme toute leur fécondité. C'est que la région du lac Saint-Jean possède des avantages exceptionnels de sol et de climat qui la rendent éminemment productive.

“Le climat du lac Saint-Jean,” disait M. Bouchette, il y a déjà un demi-siècle, “est aussi doux et même plus doux que celui de Montréal. Quand, à Chicoutimi, les oignons, les patates et les choux gelaient, le 23 septembre 1832, ils étaient restés absolument intacts au lac Saint-Jean jusqu'au 12 octobre. On peut cultiver même le melon sur les bords du lac, et les nuits y sont moins froides que dans le reste du pays.”

Ces assertions au sujet du climat sont largement sanctionnées par les observations officielles du bureau de météorologie, observations que l'on trouvera consignées aux pages 48 et 49 de cette brochure. Elles prouvent que la température d'été du district du lac Saint-Jean est en réalité la même qu'à Québec, et plus *chaude* que celle de Rimouski, de Dalhousie, N.B., Port Arthur, Ont. et Winnipeg, tandis que la chute de neige est plus de moitié inférieure à celle de Montréal. Elles font voir de plus que le climat, l'automne, est remarquablement doux, la moyenne de la température la plus élevée à Roberval, du 15 septembre au 8 octobre 1890, étant de deux degrés de plus que celle de Montréal.

Citons encore un extrait du rapport de M. Ballantyne, adressé au gouvernement en 1857 :

“L'expérience acquise par sept années d'excursions dans les divers cantons qui composent une partie de ce beau territoire, m'a montré les choses sous un jour trop clair

pour ne pas faire connaître toute la vérité. Je dirai donc avec la certitude de n'éprouver aucun démenti, que je ne connais nulle part en cette province un territoire qui, sur une étendue aussi considérable, offre des qualités supérieures, à tous égards, aux terres qui composent une partie des cantons que j'ai arpentés.....

“ Mais ce n'est pas tout. Le climat vient apporter son contingent de faveurs à l'agriculture. J'ai vu bien des personnes marquer de la surprise, lorsque je leur disais que le climat du lac Saint-Jean peut rivaliser avec celui de Montréal ; rien de plus vrai cependant. Une chose importante à remarquer est que les vents du nord-est, si humides et si désagréables sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur cortège de vapeurs avant d'arriver au lac Saint-Jean, et sont alors ce que sont les vents du sud-ouest sur les bords du fleuve. Les arbres fruitiers que l'on voit dans le jardin du poste de Métabetchouan, sur les bords du lac, attestent la douceur du climat. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces forêts de cèdres d'une grosseur prodigieuse, de pins blancs, de pins rouges, d'épinettes et de merisiers, pour se convaincre de la bonté de ce climat et de la vigueur nourricière du sol.”

Ajoutons à ces témoignages d'une haute valeur l'appréciation suivante d'un touriste qui a visité dernièrement le pays :

“ Le lac Saint-Jean,” dit-il, “ est une magnifique étendue d'eau ; on n'en peut voir le côté opposé que lorsque le temps est très clair ; en tout autre temps on reste sous l'impression que c'est une mer intérieure. En suivant le rivage occidental du lac la scène est très belle. Une pointe bleue éloignée, à peine visible d'abord, se change graduellement en une longue côte, couverte de fermes, de villages et d'églises, nous rappelant les rives du Saint-Laurent en bas de Montréal. L'œil ne se fatigue jamais à regarder ce magnifique panorama ; d'un côté, des champs de blé, s'élevant graduellement des bords du lac ; de l'autre côté, l'immense étendue du lac.

LE SOL

est presque inépuisable. A la Pointe-aux-Trembles j'ai vu un champ qui a produit du blé pendant les quinze dernières années, sans application d'aucun engrais ; et le grain que j'ai vu cette année était aussi beau que celui que l'on

a récolté dans n'importe quelle autre partie du district. On reste frappé d'étonnement en voyant la richesse du sol; je crois qu'il n'y en a pas de meilleur en Canada.

On dit que le climat de la région du lac Saint-Jean est semblable à celui de Montreal; il n'y a pas de doute qu'il est supérieur à celui de Québec. La chute de neige est certainement moindre. De fait les cultivateurs se plaignent qu'ils n'ont de bons chemins pour les traîneaux que bien tard dans l'hiver. Le blé et tous les grains mûrissent et produisent abondamment, comme on peut le voir par les extraits suivants des recensements décennaux :

	1861.	1871.	1881.
Blé, minots..	10,912	136,099	154,589
Avoine, minots... ..	39,316	117,249	211,216
Orge, "	30,922	71,210	47,025
Autres grains	108,183
Patates, minots ...	101,382	156,996	287,238
Foin, tonnes.....	3,648	5,966	16,347
Beurre, livres.....	61,777	148,106	393,127
Têtes de bétail....	18,746	44,772	59,795
Tabac, livres.....	67,431
Population.....	10,478	17,493	32,409

Les patates, les carottes et les autres légumes viennent abondamment et sont d'une immense grosseur. C'est sans doute en cultivant le blé qu'on connaît le sol et le climat de toute contrée agricole. Comparons donc son rendement au lac Saint-Jean avec les meilleurs districts de la province, à savoir les cantons de l'Est, et nous trouverons que les rapports de 1881 donnent le résultat suivant :

	Population.	Minots de blé.	Minots par 1000 habitants.
Chicoutimi.....	32,409	154,589	4,800
Compton.....	19,581	34,181	1,800
Stanstead	15,556	37,727	2,400
Huntingdon.....	15,495	24,378	1,600

Mentionnons encore l'attestation de M. John Sullivan, arpenteur, qui déclarait en 1873 que l'orge et le blé du Lac Saint-Jean étaient les plus beaux qu'il eût jamais vus. La feuille de la patate y était encore verte dans la dernière quinzaine d'octobre, ce qui prouve que le climat de la vallée est favorable aux céréales et aux plantes potagères. Il y a



CHAMP DE BLÉ, SAINT FÉLICIEN.

deux ans à peine, presque tous les colons avaient un excédant de production, qu'ils pouvaient écouler difficilement, faute de marchés rapprochés. Mais aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, grâce à la construction du chemin de fer du Lac Saint-Jean, lequel atteint Roberval, sur les bords même du lac, et ne tardera pas à s'étendre à l'ouest et à l'est, pour donner à la colonisation tous les débouchés qui lui sont nécessaires.

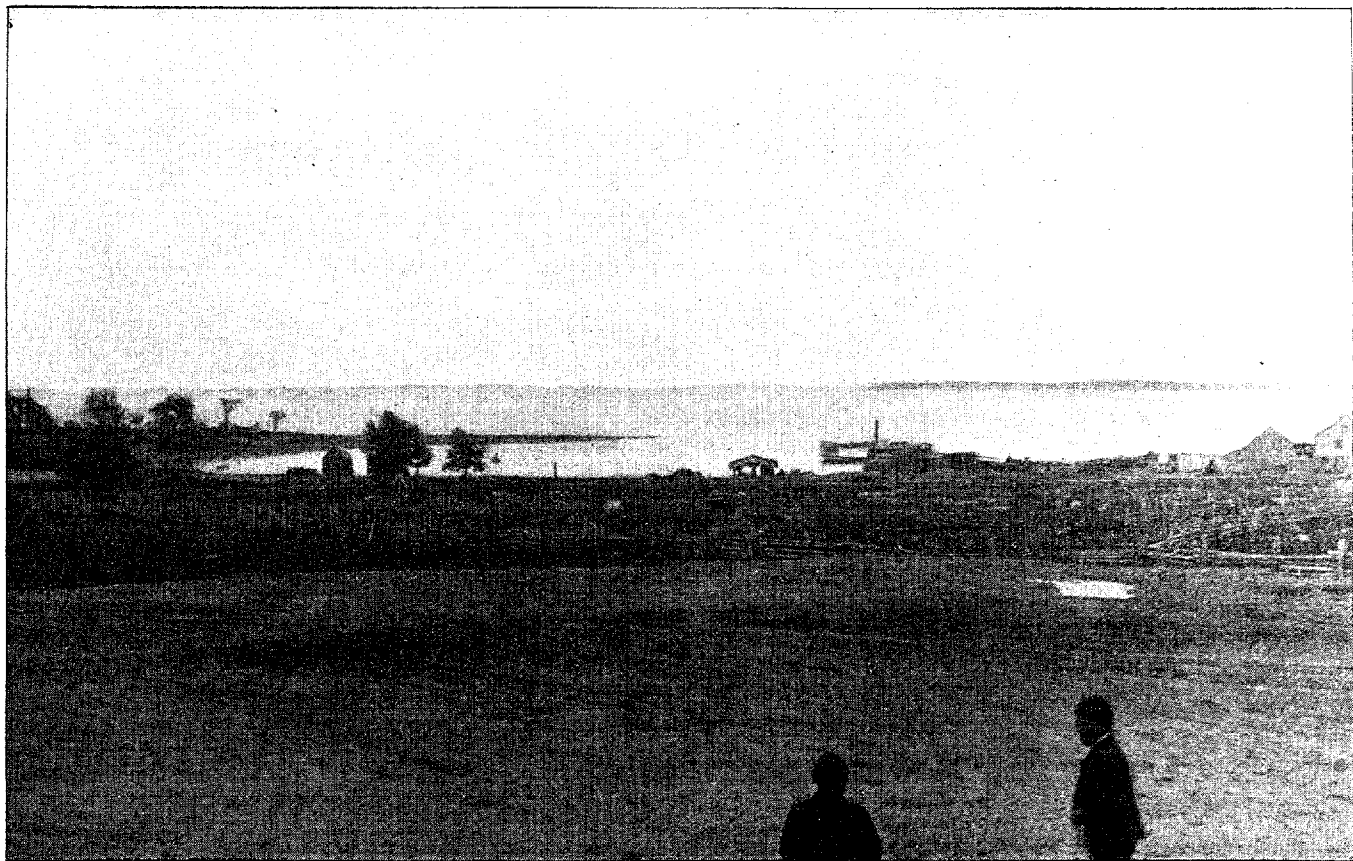
Cette région est surtout propre à l'élevage des bestiaux. Le fourrage est tellement riche que le mouton du Lac Saint-Jean est déjà renommé pour l'excellente qualité de sa chair, et plusieurs wagons, chargés de ces animaux ainsi que de bêtes à cornes, ont été expédiés cette année sur le marché.

A côté de ce tableau, introduisons sans crainte une page descriptive, que nous extrayons du livre de M. A. Buies, "Le Saguenay et la Vallée du Lac Saint-Jean":

" Nous voilà enfin arrivés devant cette petite mer qui est restée en quelque sorte légendaire jusqu'à nos jours, dont le nom frappe encore singulièrement bien des oreilles, et sur laquelle a plané pendant bien longtemps le voile mystérieux qui couvre l'immense solitude du nord. Il y a trente ans à peine, personne n'aurait osé croire qu'on pût seulement se rendre jusqu'au lac Saint-Jean; c'était tellement loin dans le nord! Le pays qui l'entourait ne pouvait être que la demeure des animaux à fourrures, et, seuls, les Indiens étaient regardés comme pouvant se hasarder dans ces sombres retraites que protégeait la chaîne des Laurentides et que défendait contre l'homme une nature réputée inaccessible. C'était un préjugé sans doute, mais avouons que ce préjugé, qui représentait comme inaccessible à la colonisation et à la culture toute la région du lac Saint-Jean, avait quelque raison d'être, car cette région a une physionomie qu'aucun autre aspect du Canada ne rappelle. Voyez se balancer, s'agiter ou s'endormir sur son lit de sable et d'alluvion, cette petite mer intérieure, semblable à un énorme crabe étendant dans tous les sens ses longues et nombreuses rivières, comme autant de tentacules, toutes prêtes à saisir les colons et à les attirer quand même sur le sein du monstre !.....

Le voilà donc devant nous, ce lac dont la renommée, chargée de légendes, a déjà volé vers de nombreux pays. La voilà, cette région du lac Saint-Jean qui a tant exercé les imaginations depuis quelques années, dont on a tant parlé, que l'on connaît si peu, et vers laquelle se portent de si nombreuses, de si ardentes espérances. La voilà, cette étrange petite mer, avec son peuple de poissons aussi étranges qu'elle-même : le *wananish*, qui ne se pêche guère que pendant six semaines, du 1er juin au 15 juillet, qui fait bondir des heures entières la main du pêcheur qui s'obstine après lui, qui fait des sauts de quinze pieds, et qui franchit une chute aussi aisément qu'un ruisseau, plus alerte, plus vigoureux, quoique plus petit, et plus rapide que le saumon lui-même ; la *munie*, qui a la queue et la couleur de l'anguille, la forme du crapaud de mer, et la tête comme celle de la morue, quoique un peu plus plate ; l'*atosset*, autre produit singulier qui vient on ne sait d'où et dont les ancêtres ont dû faire de nombreux croisements ; enfin, le brochet, mais le brochet monstre, qui a jusqu'à six et sept pieds de longueur, qui exerce un terrible brigandage dans le lac, toujours à l'affût de quelque proie, et qui saisit sans façon les pieds des nageurs qui se hasardent au large, en leur faisant de remarquables blessures..... La voilà enfin, exposée à nos regards, cette petite mer songeuse, au fond de sa large et féconde vallée qui nous attire et nous invite à la parcourir en tous sens, à venir faire la preuve de tout ce qu'on a promis en son nom et à reconnaître s'il existe vraiment, sous de pareilles latitudes, une terre privilégiée qui puisse devenir plus tard un des grands centres de population du nord de la province. Allons donc reconnaître la vallée du lac et voyons ce qu'elle réserve aux colons par ce qu'ont pu y faire déjà en moins de vingt ans les colons actuels, tout en remarquant que les plus fertiles parties de la vallée ne sont pas encore pour la plupart ouvertes à la colonisation.".....

Un coup d'œil sur le rapport de M. G. B. Du Tremblay, pages 18, 19 et 20 de cette brochure, et sur celui de M. P. H. Dumais, pages 35, 36 et 37, fera voir combien est exacte l'assertion de M. Buies, "que les plus fertiles parties de ce territoire ne sont pas encore ouvertes à la colonisation."



LE LAC ST. JEAN; VUE DE L'HOTEL ROBERVAL.

IV.

La région traversée par le chemin de fer du lac Saint-Jean est entrée dans une ère de développement extraordinaire, grâce aux communications ouvertes et à l'initiative éclairée de la Compagnie. La ligne principale de Québec à Roberval comprend cent quatre-vingt-dix milles, et il est décidé de l'étendre à l'est jusqu'à Chicoutimi et à Saint-Alphonse, c'est-à-dire jusqu'à la tête de la navigation océanique de la rivière Saguenay. Saint-Alphonse est un magnifique havre que les plus gros transatlantiques peuvent atteindre en toute sûreté. Il est question d'y raccorder à la voie ferrée une ligne de vapeurs rapides, ce qui permettrait aux touristes d'aller contempler par terre et par eau les merveilleux paysages du Saguenay.

V.

En 1888, on avait coupé sur la ligne du chemin de fer du lac Saint-Jean 210,000 billots ; l'année dernière, on en a coupé 365,000. Autrefois, on ne faisait pas un seul billot dans toute cette région. Aujourd'hui, le département des Terres de la Couronne en tire un revenu très considérable qui ira sans cesse en augmentant, et qui est déjà assez considérable pour payer l'intérêt sur une grande partie des subsides votés à ce chemin de fer par la province. Cette année quatre nouvelles scieries seront établies le long de la ligne, dont la plus considérable a fonctionné à Saint-Raymond dès les premiers jours de l'été.

En 1889, le chemin de fer transportait 79,000 voyageurs, 104,000 tonneaux de fret, 27,000 cordes de bois de chauffage, 25,000,000 de pieds de bois de commerce et 24,000 tonneaux d'autres marchandises.

Les diverses industries qui alimentent ce trafic et le commerce de bois donnent de l'emploi à près de 3,000 hommes.

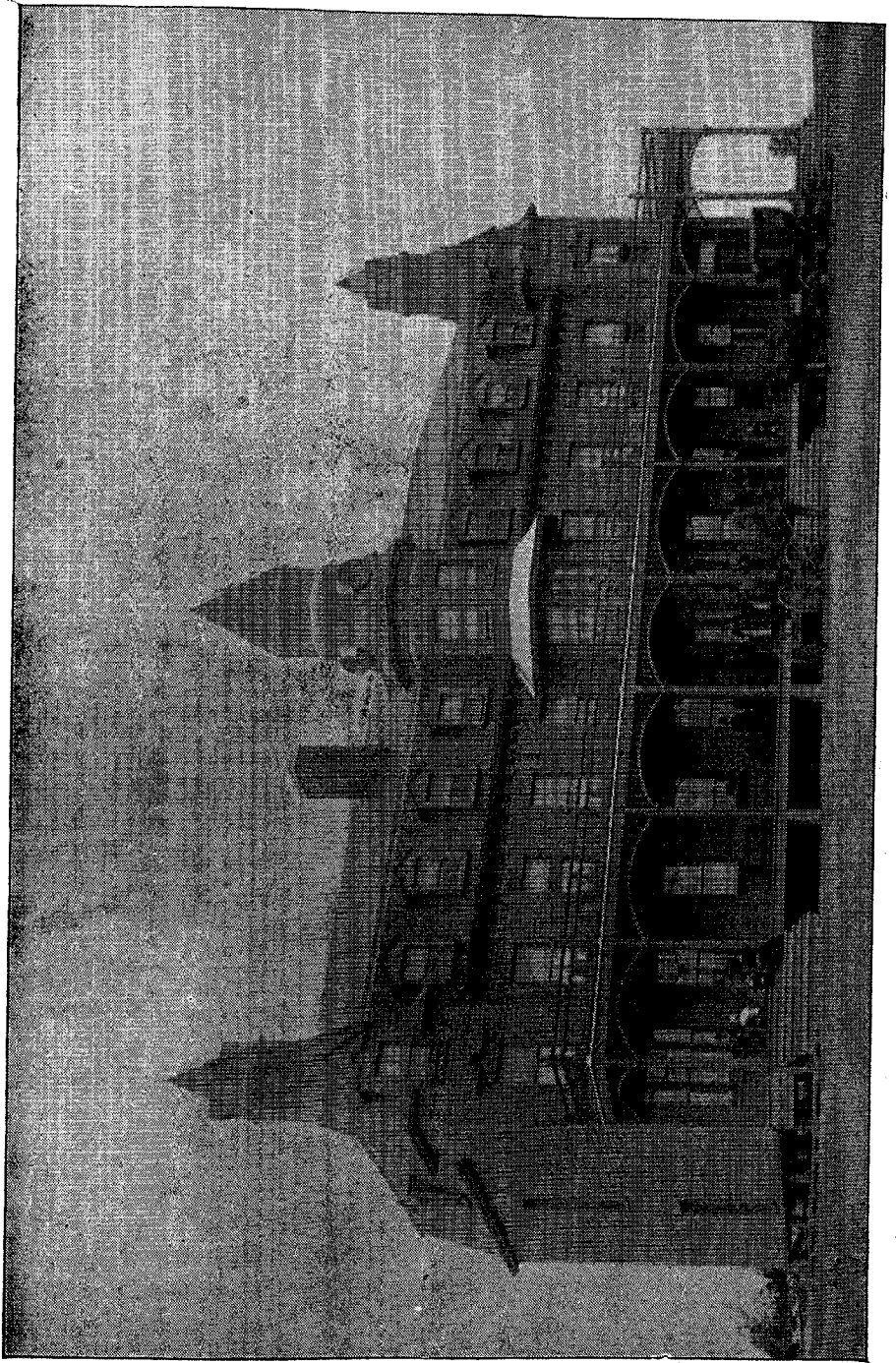
On a pris cette année des mesures qui permettront de donner trois fois plus de logement au grand hôtel de Ro-

berval. En outre la construction d'un autre hôtel à la Grande Décharge, presque aussi vaste que ce dernier, vient d'être terminée.

La Compagnie se propose d'étendre ses opérations à l'ouest, à l'est et au nord, de façon à établir un vaste réseau sur toute la région septentrionale de notre province.

L'extension de l'Ouest, ayant pour point de départ la Rivière-à-Pierre, traversera toute la région du Saint-Maurice, et, suivant la vallée de l'Outaouais Supérieur, aboutira à l'extrémité nord du lac Témiscamingue. La Compagnie se propose d'établir un service de vapeurs sur le Saint-Maurice, entre la Tuque et les Piles, une longueur de 70 milles, ce qui serait d'un grand secours aux colons déjà établis dans la vallée du Saint-Maurice, et augmenterait considérablement le commerce de bois dans cette région. Dans les vallées de l'Outaouais Supérieur et de ses tributaires, on coupe annuellement près de 4,000,000 de billots de pin, ce qui forme le chiffre énorme de 600,000,000 de pieds de bois. Le chemin de fer dont il est question une fois construit, la plus grande partie de ce bois serait scié dans des moulins établis sur son parcours, transporté à Québec et de là expédié en Europe et aux ports de l'Amérique méridionale. Le pays que le nouveau chemin de fer traverserait est loin d'être aussi montagneux qu'on le croit. Il est établi entre autres choses que le Saint-Maurice à La Tuque est à peu près au niveau de Lorette. Une grande partie de ce pays, surtout les régions du Témiscamingue et de l'Outaouais, est éminemment propre à la colonisation.

En jetant un coup d'œil sur la carte, on constate immédiatement que la ligne projetée constitue la base du triangle formé par le fleuve Saint-Laurent et la rivière Outaouais, diminuant la distance entre le Témiscamingue et la mer. Mais il y a plus. Si du Témiscamingue on construisait une extension jusqu'au Sault Sainte-Marie, les exportateurs de grain des Etats de l'Ouest auraient 120 milles de moins à



HOTEL ROBERVAL, ROBERVAL.

parcourir jusqu'au port d'embarquement. Ajoutons que si le pont sur le Saint-Laurent, à Québec, était construit, la distance entre Winnipeg et Halifax, en passant par Champleau, Témiscamingue, Québec et Témiscouata serait de 180 milles plus courte que par la ligne courte du Maine.

Québec deviendrait ainsi un des plus grands entrepôts de grain du continent. On pourrait objecter que notre port n'est ouvert à la navigation que pendant sept mois de l'année. Ce n'est pas une objection sérieuse. Le grand entrepôt de grain de la Russie est Archangel, au fond de la mer Blanche, dans le cercle arctique. La navigation n'y dure que quatre mois. Cependant les exportations de cette seule ville dépassent, nous dit-on, celles du Canada tout entier.

L'extension orientale consisterait d'abord en un chemin de fer entre Chambord, Chicoutimi et Saint-Alphonse, plus de 60 milles à travers une région agricole comptant les deux tiers de la population du comté. Saint-Alphonse serait choisi comme terminus, parce que son port est accessible aux plus gros vaisseaux en presque toute saison et sans tenir compte de la marée. La Compagnie établirait alors une ligne de paquebots entre Saint-Alphonse et la Rivière-du-Loup, de telle sorte qu'un touriste, parti de Québec à huit heures du soir, pourrait y être de retour le lendemain à la même heure, ayant accompli en vingt-quatre heures tout le tour du Saguenay, ce qui ne peut se faire aujourd'hui en moins de deux jours.

Il n'est pas du tout inopportun, en parlant des projets de la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean, de signaler le puissant concours que leur apporterait la construction d'un pont entre Québec et Lévis. L'exécution de cette entreprise doublerait le mouvement des voyageurs et augmenterait dans une forte mesure le trafic général sur le chemin de fer du lac Saint-Jean. Un des principaux avantages serait de permettre l'exploitation en grand des carrières de granit des montagnes du nord. Dans l'État

du Maine il existe des carrières semblables qui donnent tout le long de l'année de l'emploi à plus de 1,000 hommes. Une autre carrière du même genre dans le New Hampshire a donné naissance à une ville florissante. On en expédie de grandes quantités à Cincinnati, ainsi qu'à Chicago et à toutes les villes de l'Ouest Américain.

Nous allons maintenant passer en détail les différents cantons qui constituent la partie arpentée du territoire du lac Saint-Jean, et donner sur chacun d'eux des appréciations succinctes, tirées des rapports des arpenteurs qui en ont fait des explorations officielles.

Canton Bourget

Toute la partie du canton Bourget, que je viens de subdiviser, méritait au plus haut point l'attention du département de la colonisation. Le sol est de qualité supérieure, composé en grande partie de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées, et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs, très propre à la culture. Cette étendue est suffisante pour former une paroisse, et surtout une des plus avantageusement situées du Haut-Saguenay.

(*P. H. Dumais*, 24 mars 1870.)

Dans la partie de Bourget que je viens de subdiviser, le terrain est supérieur sous tous les rapports, le climat, surtout, ne laisse rien à désirer, car les gelées du mois de juin, qui se sont fait sentir ailleurs, ont passé là inaperçues. Deux cents minots de grains ont été semés ce printemps, et la récolte promet un bon rendement. Un chemin ouvert par le gouvernement à travers ce canton serait le salut de tous les pauvres colons qui veulent sincèrement s'y établir.

(*P. H. Dumais*, 30 août 1870.)

Cantons Caron et Méty

Le sol, dans le cinquième et le sixième rangs de Caron, à l'est de la ligne centrale, est très favorable à l'ouverture de nouveaux établissements, tandis qu'à l'ouest de cette même

ligne, dans les mêmes rangs, il est très accidenté et rocheux ; la terre, cependant, est de bonne qualité et le bois magnifique.

Le terrain, à l'est, est accidenté, près de la ligne centrale ; mais le sol est excellent sur toute la ligne. A l'ouest, le voisinage du cordon est rocheux ; mais si l'on s'en éloigne quelque peu, les roches disparaissent et le sol s'améliore considérablement dans les environs du chemin de Québec, où une bonne partie des lots est marquée par de petits abattis, depuis l'automne dernier.

Les bois de toutes les essences que l'on rencontre dans les autres parties de Chicoutimi sont ici d'une grosseur peu ordinaire et d'une grande hauteur, surtout dans la vallée de la Belle-Rivière et de ses tributaires. Les pouvoirs d'eau sont nombreux et le bois de construction abonde partout, malgré l'exploitation faite par la maison Price.

Les montagnes et les rochers qui s'y rencontrent et qui seront toujours incultes, comprennent à peu près le quart de la superficie subdivisée ; mais le bois dont ils sont couverts indemniserait amplement le colon, si, profitant de l'expérience des années passées, il montre plus de sagesse, de prudence et de discernement dans la destruction de la forêt.

(*P. H. Dumais*, 31 janvier 1871.)

Canton Chamouchouan

Le sol, dans cette partie du canton, est généralement une terre jaune, avec des fonds çà et là de terre grise et de terre noire. La surface du sol est en grande partie unie, avec les caractères d'ondulation que j'ai mentionnés pour le canton de Roberval. Il n'y a pas de montagnes, quelques rochers seulement percent le sol ici et là. Les rivières Iroquois et à l'Ours, en creusant leurs lits jusqu'au roc, ont formé de profondes coulées, comme on en voit généralement sur les rivières du lac Saint-Jean. Ces rivières donnent de bons pouvoirs d'eau en plusieurs endroits, avec des sites fort avantageux pour la construction des moulins.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un certain nombre de colons ont déjà été choisir des lots ; ce sont presque tous des gens arrivés depuis l'année dernière au lac Saint-Jean. Ils se proposent de faire des travaux de défrichement le printemps prochain.

Avec des routes, heureusement fort faciles à faire, ces colons seraient en demeure de jeter dans ces cantons le noyau d'une paroisse florissante.

(*P. J. C. Dumais*, 4 février 1880.)

Cantons Chamouchouan et Demeules

D'après les rapports que j'ai transmis à divers intervalles, autant que les circonstances m'ont permis de le faire, vous avez pu remarquer la grande étendue de terre arable que renferment les cantons Ashuapmouchouan et Demeules. Quant à la qualité du sol, il n'est certainement rien de préférable à celui de la vallée de la rivière Ashuapmouchouan. L'argile prédomine, comme dans toutes les autres parties du Saguenay; en plusieurs endroits, cette argile est recouverte d'une couche de sable, de trois à quatre pouces d'épaisseur, élément précieux, particulièrement pour la culture du blé, qui dans ces terrains m'a paru être exempt des atteintes de la mouche. Ce qui forme le trait caractéristique de cette vallée de la rivière Ashuapmouchouan, c'est que le terrain, quoique très bien arrosé, n'offre point les accidents, tels que ravins profonds et rochers escarpés, si communs dans les autres parties du Saguenay. Trois belles paroisses, au moins, peuvent être formées dans les cantons Ashuapmouchouan et Demeules, et j'espère qu'elles le seront bientôt, si le gouvernement seconde les efforts des nombreux colons qui doivent s'y diriger. Des renseignements que j'ai obtenus de diverses personnes et une exploration que j'ai faite moi-même au nord-est de la rivière Ashuapmouchouan, me portent à croire qu'il y a de ce côté une étendue considérable de bonne terre. La preuve de la bonté du climat se trouve dans les succès obtenus par les colons qui peuplent actuellement le canton Roberval, lequel avoisine la réserve des Sauvages. La température d'été est à peu près celle de Québec, avec cette différence, cependant, que les vents du nord-est se font peu sentir et sont presque aussi doux que ceux du sud-ouest. Les froids de l'hiver sont très intenses, circonstance due très probablement aux immenses brûlis situés au nord et au nord-ouest.

L'unique moyen de développer les ressources de cette partie importante du Saguenay est d'ouvrir des voies de communication, d'abord entre Chicoutimi et la partie nord-ouest du lac Saint-Jean, et plus tard, si c'est possible, entre le lac et l'une des paroisses du comté de Québec.

(*P. A. Tremblay*, 1er mai 1882.)



UN "HOMESTEAD" CANADIEN-FRANÇAIS: (SAINT PRIME.)

La partie centrale, comprenant environ le tiers du terrain que j'ai arpenté, est à peu près impropre à la culture, étant couverte de roches et de crans. Cette première partie, représentée sur le plan, n'est pas montagneuse ; mais elle est très accidentée, couverte de petits cyprès, bouleaux rouges, vinaigriers, cerisiers sauvages et autres petits bois chétifs. Ces lots peuvent à la rigueur être vendus comme lots à bois.

La deuxième partie, comprise dans la première et représentée aussi sur le plan, est en brûlis. Cette deuxième partie est impropre à la culture et n'a aucune valeur pour le moment. Le reste, comprenant les deux tiers du terrain arpenté et étant les parties nord-est, nord-ouest, et sud-est, est de terre forte argileuse de première qualité, principalement la partie nord-ouest : cette dernière partie est très plane, régulière et sans obstacle pour la colonisation. Les essences forestières dans cette dernière partie sont variées. L'épinette blanche est abondante et propre à faire du bois marchand. Il y a aussi beaucoup de beaux cyprès dont on peut tirer partie. En substance, les deux tiers du terrain que j'ai arpenté sont bons et propres à la culture. Le reste ne l'est pas. (J. B. Du Tremblay, 12 octobre 1885.)

Comté de Chicoutimi—Île d'Alma

La surface de l'île n'est pas parfaitement unie : il y a quelques crans, mais néanmoins je considère que c'est un beau terrain plat, sans compter quelques rochers que j'ai rencontrés le long de l'arrière-ligne du premier et celle du cinquième rang. Une charrue passerait partout. Le sol est en général composé d'une belle marne, quelquefois mélangée d'une marne grisâtre. Dans certains cas, la première couche est un terrain végétal, et, à quelques pouces de profondeur, on trouve de la terre glaise et de l'argile. Le seul marécage ou savane que j'aie rencontré se trouve entre les numéros deux et cinq du deuxième rang, et il s'étend à dix chaînes environ au nord. A la surface, la couche de terre noire a huit ou neuf pouces d'épaisseur. Le bois est généralement gros et de haute stature. Au côté nord, il se compose de bouleau blanc et noir, d'épinette blanche et grise, de sapin, de broussailles de toute sorte, de cèdre, de frêne et de sureau. Au côté sud, on rencontre aussi une montagne de frêne ; on n'y rencontre pas aussi fréquemment le bouleau noir, mais toutes les autres espèces s'y trouvent ; l'épinette noire est rare.

L'île d'Alma est une des plus belles parties du comté de Chicoutimi. Elle est en général basse et fortement boisée. Le sol se compose en général d'une marne riche, mélangée à un peu de terre glaise. Je suis convaincu qu'il n'y a pas sur cette île deux cents acres de terrain sans valeur. Avec tous ces avantages, elle ne sera pas habitée d'ici à quelques années, vu la difficulté de communication par la Grande-Décharge, qui est difficile et fatigante, surtout quand les eaux sont hautes, ce qui est généralement le cas après une couple de jours de pluie.

Sur la rive nord de la Grande-Décharge, les bords immédiats sont élevés et rocheux, depuis le numéro un jusqu'au numéro dix. En somme, la hauteur des rives varie depuis le numéro un jusqu'au numéro quarante-neuf. En certains endroits, l'aspect est pauvre ; mais le terrain change et devient meilleur à quelque distance au nord de la rive.

Cantons Dalmas et Taillon

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur les terrains que je viens d'arpenter au nord du lac Saint-Jean, dans les cantons Dalmas et Taillon.

Le terrain que j'ai arpenté a une superficie de 39,952 acres et 8 perches et se trouve sur la latitude moyenne de 48°45', environ à quatre heures quarante-cinq minutes de longitude.

Je suis heureux de pouvoir vous informer que ce domaine, ainsi que la contrée qui l'entoure, est supérieur à tous les terrains arables que j'ai arpentés jusqu'à présent. Je crois pouvoir assurer que, sous le rapport de la richesse du sol et par son étendue, c'est une contrée merveilleuse, supérieure à tout le reste du lac Saint-Jean ; c'est peut-être la contrée inhabitée la plus fertile et la plus avantageuse de notre province ; c'est d'elle que le gouvernement peut attendre les plus beaux résultats pour le développement de la colonisation.

Il est hors de propos d'entrer ici dans les détails du *Field-Book* relatifs à la qualité de la terre, aux essences forestières, à la topographie, etc., parce que ces terrains sont uniformément plats, de même terre forte, argileuse, très fertile et couverte de toutes les essences de gros bois qui croissent sur un sol végétal ou d'alluvion. Une minime partie, cependant, en front du canton, telle que montrée sur le plan,

est en terre jaune. Ici, seulement dans cette espèce de terrain, le cyprès et le pin rouge croissent en assez grande quantité et deviennent très gros. Les autres essences dont est composée la forêt partout ailleurs sont l'épinette blanche, l'épinette rouge et l'épinette noire, le sapin blanc, qui pousse dans les terres froides et humides, et une autre espèce de sapin (*Pinus Lambertina*) qui atteint d'énormes proportions. L'épinette blanche est l'essence la plus commune et atteint souvent trente-cinq pouces de diamètre. Il y a beaucoup de trembles et de peupliers du Canada, dans les voisinages de la petite Péribonka, qui sont de belle dimension.

La forêt des bois durs se compose de merisiers, qui sont énormes, de bouleaux blancs et rouges, francs-frênes, aulnes communes, cormiers, frênes rouges, frênes de savane, frênes noirs, merisiers blancs, petites merises, plaines bâtardes, saules noirs et vinaigriers.

Les gros bois qui composent la forêt sont remarquablement clairsemés; mais à leurs pieds croissent vigoureusement des gadelliers, des groselliers ou des buissons. Heureusement, et en opposition au vilain spectacle que l'on voit partout ailleurs au Saguenay, le feu n'a pas encore pénétré dans ces belles forêts.

Je n'ai jamais vu une contrée mieux arrosée par une foule de ruisseaux et de petites rivières, qui coulent tous sur de la terre forte et sur des lits très bas; leurs rives ne sont pas à pic et n'ont pas de berges. Les grandes rivières peuvent, par leurs chutes, devenir des moteurs hydrauliques très puissants.

Ce domaine fertile, pittoresque et d'avenir, s'étend jusqu'à quarante-cinq milles vers le nord environ. J'ai vu moi-même le lac Saint-Jean à quatorze milles de distance du point où j'étais et l'immense plaine s'étend en tous sens, à perte de vue, sans interruption. Nous pouvons compter, au nord du lac Saint-Jean, sur une étendue de quelques trois mille six cents milles carrés de terre arable absolument plane, franche et fertile, et susceptible de contenir l'établissement de cinquante paroisses.

Ce terrain jouit d'un climat magnifique. La vaste nappe d'eau du lac Saint-Jean, en répandant ses vapeurs bienfaisantes, joue un rôle climatologique important. Une autre cause en faveur de la température de cette région, au point de vue de la maturation des céréales, c'est la longueur des jours d'été.

Tel est le caractère du climat et de la richesse de ce vaste terrain du lac Saint-Jean qui devra être un foyer convergent de la colonisation, attirée encore par la présence du nouveau chemin de fer existant déjà et celle d'un bateau à vapeur qui pourrait faire un service régulier sur le lac Saint-Jean.

(*Geo. B. Du Tremblay*, 25 octobre 1887.)

(Le rapport de M. Du Tremblay est confirmé par l'exemple de M. B. A. Scott qui, ayant ouvert une ferme, pour les besoins de son commerce de bois, sur la rivière Peribonca, a eu cette année (1890) une magnifique récolte d'avoine, et qui, pour moins d'un tiers d'arpent ensemencé, a obtenu le rendement énorme de deux cent cinquante minots de patates.)

Canton Delisle

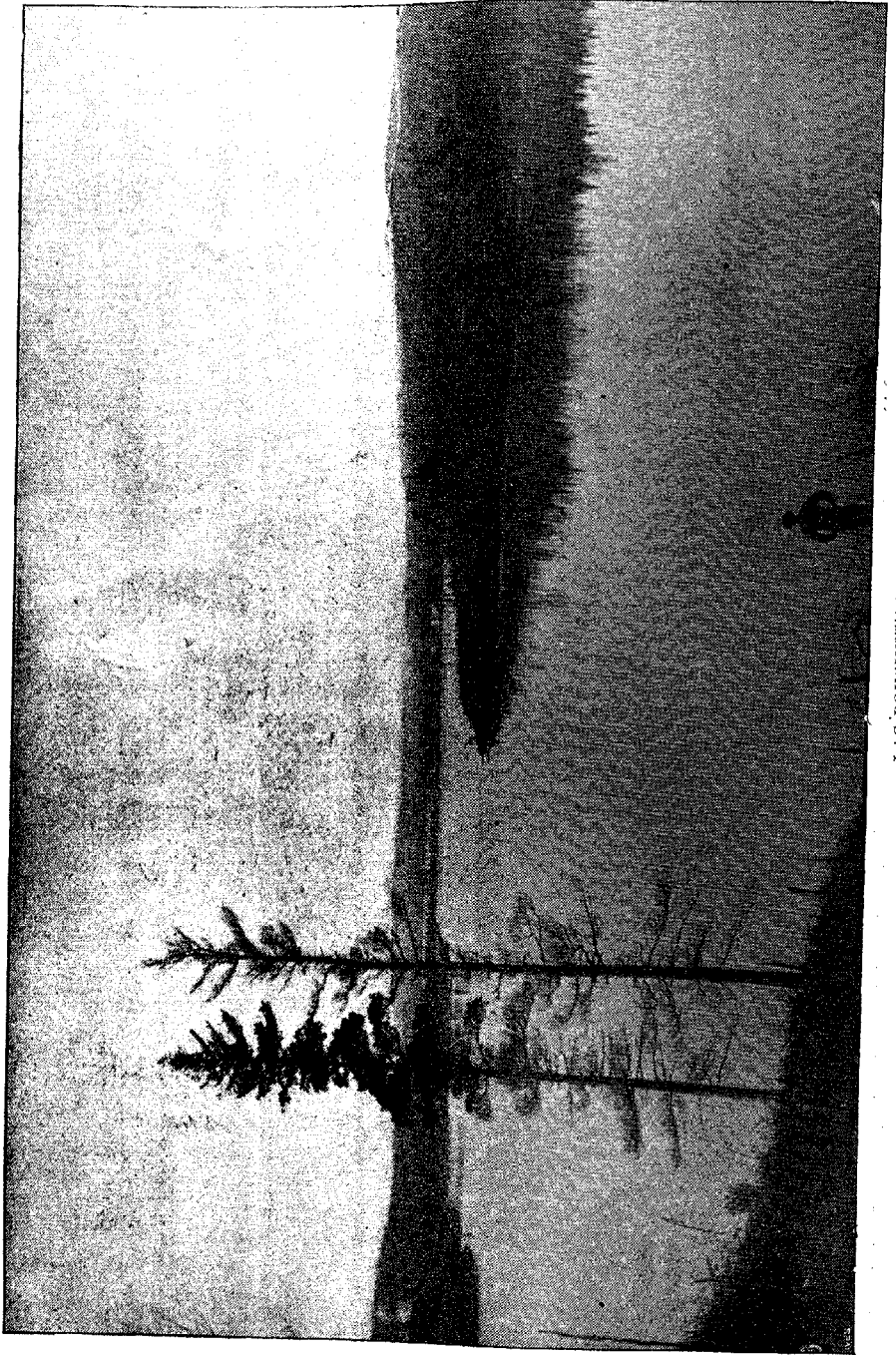
La description du pays situé le long de la ligne ouest du canton ne varie pas beaucoup. Il est généralement irrégulier. Le sol se compose de belle terre glaise avec un sous-sol de marne. Le bois consiste en sapin, merisier noir et merisier blanc, en broussailles de toute sorte, y compris une montagne de frêne, d'épinette marchande, et de pin blanc. (*Geo. B. Du Tremblay*, 12 octobre 1885)

Canton DeQuen

Cette partie du canton DeQuen, que j'ai arpentée, en arrière du quatrième rang, entre le lac Bouchette et la rivière Métabetchouan, a une superficie de trente-cinq mille huit cent soixante-et-dix-neuf acres.

Je suis heureux de vous informer que ce canton, d'environ cent milles carrés, dans son ensemble est propre à la culture, couvert de beaux bois et qu'il sera vendu assez avantageusement comme lots de ferme.

Ce canton est arrosé par la rivière Métabetchouan, la rivière Noire, la rivière à Prudent, la rivière *Qui mène du train* ; par le lac Saint-Paul et par plusieurs ruisseaux magnifiques qui le sillonnent. Il y a plusieurs sites de moulin sur la rivière Métabetchouan. Les lacs sont généralement très poissonneux. Leurs eaux sont pures, et ils occupent en somme une superficie de neuf cent dix-huit acres.



LAC BOUCHETTE.

Les *squatters*, qui ont fait des ébauches de défrichement en profondeur du quinzième rang, ainsi que les colons qui habitent sur les rives du lac Bouchette, parlent avantageusement du climat.

Ce domaine, actuellement le plus important de toute la vallée du lac Saint-Jean, par sa position sur le parcours immédiat du chemin de fer, sera avant peu un foyer convergent de colonisation, la présence du chemin de fer devant amener ce résultat.

(*Geo. B. Du Tremblay*, 26 juin 1886.)

La plus grande partie des rangs huit, neuf, dix, onze, douze et treize est généralement de terre forte, ou autres terres végétales fertiles. Il y a un peu de roches dans certains endroits ; mais il n'y a pas de montagnes ni rien de nuisible ; c'est un terrain plan ou onduleux.

Les feux de forêts qui sévissent d'une saison à l'autre font plus de mal que la dévastation causée par l'industrie forestière dans le Saguenay. La fréquence de ces feux a aussi le résultat pernicieux de détruire les matières organiques du sol.

(*Geo. B. Du Tremblay*, 7 août 1886.)

Canton Dolbeau

Les rives de la rivière Péribonka sont basses partout et de terre forte. Il n'y a pas une seule roche, et le terrain est plan et uni : je n'y ai pas vu de montagnes. La forêt est magnifique. Dans cette dernière partie mentionnée de l'arpentage, j'ai remarqué qu'il y a encore beaucoup d'épinettes à billots et quelques pins. On trouve les rives boisées d'épinettes, sapins, ormes, frênes, trembles, etc.

Les rives de la rivière Mistassini sont basses, généralement, excepté vis-à-vis de la grosse île. Les plus beaux bois verts couvrent les deux rives. J'ai remarqué qu'il y a joliment du pin blanc sur la rive droite.

Cette rivière traverse le plus beau terrain du monde sous le rapport de la richesse du sol. C'est aussi un paysage des plus pittoresques, qui a beaucoup de vogue à ce temps-ci. J'ai vu tout le long de cette rivière la plus belle et la plus abondante forêt, consistant en ormes, frênes, trembles du Canada, peupliers, gadelliers, cerisiers, gros merisiers, bouleaux, etc., etc.

(*G. T. du Tremblay*, 2 mai 1888.)

Canton Dufferin

Le terrain traversé par l'arrière-ligne est de bonne qualité, étant généralement uni, composé de terre forte, recouverte en différents endroits de terre jaune. Il est aussi d'une bonne qualité dans les 5ème, 6ème et 7ème rangs, au nord-ouest de la ligne centrale. La pousse du bois franc et mou, dans ces rangs, date de 25 à 30 ans environ. Les anciens troncs d'arbres que l'on trouve en différents endroits indiquent que tous ces terrains étaient originairement richement boisés en bois franc et mou de grosses dimensions, les mêmes que les terrains traversés par les lignes tirées du côté opposé à la ligne centrale, où le feu n'a pas pénétré. On trouve partout des arbres fruitiers sauvages, tels que le cerisier, le gadellier, la vigne, le pembina et le mascouabina.

Dans tout le cours de mes opérations, j'ai remarqué que le terrain dans les lignes que j'ai tirées est excellent, étant partout de terre forte, et le plus souvent on remarque une couche de terre jaune grasse sur la terre glaise, et en quelques endroits une couche de sable gras sur la glaise. Partout le terrain est uni et sans roche. Je considère que ce canton est supérieur à tous les autres, dans ce territoire, sous le rapport de la culture et du climat. Ces terrains sont complantés de bois franc et mou d'une grosse pousse, le merisier, l'orme, le frêne, le tremble, l'épinette, le sapin et quelques pins, partout où le feu n'a pas pénétré.

Le climat du canton Dufferin est supérieur à celui de tous les autres cantons du lac Saint-Jean, les gelées s'y faisant sentir plus tard en automne.

(Gédéon Gagnon, 25 mars et 17 juillet 1879.)

Canton Kenogami

Le terrain que j'ai arpenté dans ce canton est en grande partie propre à la culture et avantageux pour la colonisation. Le sol n'est pas, en général, composé d'alluvion, c'est plutôt un mélange de terre jaune avec de la terre grise ou noire, souvent mêlée avec du sable. Ce terrain est assez fertile et n'oblige pas à de grands frais pour une première préparation à la culture. C'est cette qualité qui le fait souvent rechercher par les colons. Il y a cependant de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le septième rang jusqu'au dixième inclusivement. La rivière Dorval coule aussi, en grande partie, dans une belle vallée de terre argileuse et marneuse, en traversant des fonds d'une beauté remarquable, couverts de foin sauvage.

Il est à regretter que les incendies, que nous avons trop souvent dans le Saguenay, aient décimé en grande partie le bois de toutes les essences qui enrichissait autrefois ces terrains. Le merisier, l'épinette et le pin blanc, qui jonchaient cette contrée, sont remplacés par une jeune pousse de bouleaux et de trembles qui croissent à travers des innombrables troncs d'arbres noircis et d'apparence désolée.

La rivière Bédard et la rivière Dorval, avec leurs tributaires, peuvent être avantageusement utilisées et ont de magnifiques pouvoirs d'eau.

Plusieurs colons ont fait là des ébauches de culture; d'autres ont fait des améliorations plus considérables et y sèment du blé. Ils paraissent satisfaits de leurs succès de culture, et ils font un récit très avantageux du climat.

(*G. B. du Tremblay*, 26 juin 1881.)

Cantons Metabetchouan et Charlevoix

Le sol, dans le septième et le sixième rangs de Métabetchouan, est très propre à la culture, étant une terre jaune, grasse, et boisée de bois franc et mou d'une belle venue. Dans le cinquième rang, quoique rocheux en différents endroits, le terrain est aussi susceptible de culture.

Le reste de Charlevoix, comprenant le septième, le sixième et le cinquième rangs, est également propre à la culture, étant aussi une terre jaune grasse, et de terre forte en différents endroits, bien boisé en bois franc et mou, et bien égoutté, excepté le long de la rivière Ouiatchouan, dans le cinquième rang et le quatrième rang, où le terrain est rocheux sur une certaine distance.

D'après mes connaissances personnelles, le climat sera tout aussi favorable pour la culture que celui des terres qui bordent le lac Saint-Jean.

Le feu a presque détruit les bois le long de la rivière Ouiatchouan, dans le quatrième et dans une partie du cinquième rang, sur une distance variant de dix à douze arpents de chaque côté de la rivière.

Il serait nécessaire d'ouvrir une route le long de la rivière Ouiatchouan jusqu'à l'arrière-ligne de Charlevoix, puis de la continuer jusqu'au lac des Commissaires, pour coloniser les terres dans le canton Charlevoix et Dablon et autour du lac des Commissaires.

La route que l'on a ouverte l'été dernier dans Métabetchouan a donné l'avantage aux nouveaux colons de faire

des travaux considérables de défrichement, dans le sixième et le septième rangs, où presque tous les lots vont êtreensemencés ce printemps. Cette route devrait aussi être continuée le plus tôt possible, à travers le canton DeQuen, jusqu'au lac des Commissaires, afin d'ouvrir ce canton à la colonisation. (Gédéon Gagnon, 13 avril 1880.)

Canton Normandin

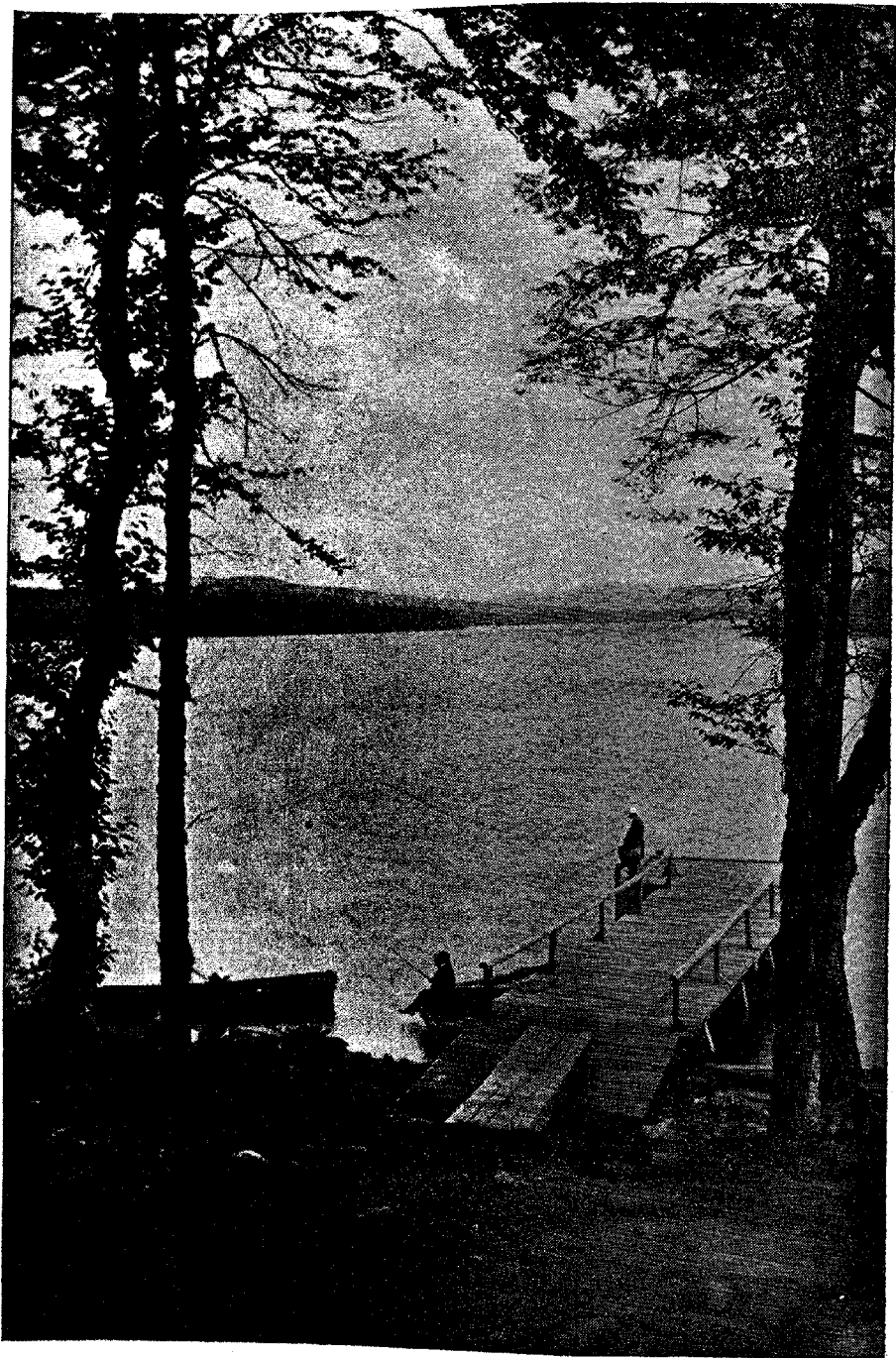
Afin de remplir à la lettre les instructions que j'ai eu l'honneur de recevoir, je me suis transporté sans délai à la grande ligne extérieure du canton Parent, à son intersection avec la rivière Ticouapée, sur le lot numéro quarante-neuf du huitième rang de ce canton.

Le mot Tikouapée veut dire André, en mémoire d'un sauvage montagnais qui demeurait à l'entrée de cette rivière avec sa famille et qui portait ce nom ; la rivière l'a conservé.

Le relevé de cette rivière, très capricieuse dans son cours, a été fait le plus minutieusement possible, afin de compléter correctement la subdivision des soixante-et-seize lots de neuf chaînes et cinquante mailles qui forment la largeur du canton Normandin.

Les nombreuses sinuosités de ce cours d'eau ne m'ont pas permis de faire les opérations aussi promptement que je le désirais. Cependant j'ai eu la satisfaction de compléter la subdivision de tous les lots du canton Normandin qui font front de chaque côté à cette partie de la rivière Tikouapée, avant la débâcle des glaces et le trop grand dégel.

Faisant tous les ans, sur le terrain réservé pour cet objet, des défrichements considérables ; employant, à cet effet, tous les colons pauvres des alentours, les payant bien, soit en produits, soit autrement, élevant le bétail requis sur les fermes, le gouvernement ferait d'aussi beaux profits que n'importe quel capitaliste et serait en même temps une providence et une protection pour toute la population du canton. Lorsque l'élan serait ainsi donné, il trouverait fort bien à se défaire avec profit de ces fermes, s'il le désirait, lesquelles auraient si bien servi les fins de la colonisation et rendu en même temps de si éminents services aux premiers défricheurs de la forêt. Ayant en outre de bonnes communications partout où le besoin s'en fait sentir, sans oublier



LAC ST. JOSEPH: DÉBARCADÈRE DU BATEAU À VAPEUR.

le chemin de fer reliant Québec au lac Saint-Jean, le Saguenay n'aurait rien à désirer de plus et serait prêt à rivaliser, sous tous les rapports, avec n'importe quelle autre partie de la province pour le succès et la prospérité de ses habitants.
(*P. H. Dumais*, 2 mai 1872.)

Dans mon dernier rapport, je vous ai donné une juste idée de la valeur et de l'importance des cantons Albanel et Normandin, pour les fins de la colonisation. La partie située au nord-ouest de ces cantons, que j'ai explorée dernièrement en relevant la rivière Tikouapéc, qui traverse ce terrain, est en grande partie composée d'un sol de même qualité que celui des cantons plus haut mentionnés, terre grise et argileuse, marne et terre à grain, terre d'alluvion dans les fonds. Quelques roches se rencontrent de distance en distance et accidentent plus ou moins ce vaste plateau. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble, les aulnes dans les fonds et l'épinette rouge, quelques pins rouges très gros.

Généralement, le cyprès pousse sur un terrain sablonneux et aride ; ici, au contraire, pas un grain de sable, si j'en juge par les nombreux renversés qui nous montrent la qualité de la terre à chaque pas. C'est ce qui m'a surpris beaucoup, ainsi que ceux qui faisaient partie de mon exploration. Enfin, si le cyprès se plaît à croître dans la méchante terre, je ne vois pas de raisons qui l'empêcheraient de croître dans la bonne. Le bois est extraordinairement long et d'une bonne grosseur.

Cantons Parent et Normandin

Le sol du canton Parent est généralement composé de terre argileuse, couverte en plusieurs endroits d'une couche de terre jaune sablonneuse.

Le feu a ravagé à plusieurs reprises une grande partie de l'espace compris entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini. Une étendue considérable de terre propre à la culture paraît s'étendre de chaque côté de la rivière Mistassini, dont le cours paisible offre une communication facile avec les établissements du lac Saint-Jean.

A l'extrémité de la pointe formée par les rivières Mistassini et Ashuapmouchouan, il y a des belles prairies naturelles, ainsi que sur les lots soixante-et-treize et soixante-et-quatorze du troisième rang et sur les petites îles situées à l'embouchure de la rivière Tikouabé.

Tout le terrain compris dans les limites du canton et au delà, jusqu'à une grande distance, est généralement très uni ; à part quelques roches et rochers que j'ai remarqués sur les bords des rivières, je n'ai point trouvé dans tout l'espace que j'ai arpenté un caillou de la grosseur d'un marbre à jouer. (P. A. Tremblay, 1864.)

Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini, à l'exception de quelques-uns sur les treizième et quatorzième rangs, sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons par la proximité de la rivière, qui est navigable jusqu'à sa première chute, laquelle se termine au numéro quarante-cinq du dix-septième rang ; c'est le plus beau chemin de colonisation que l'on puisse désirer. Le sol, étant composé d'une argile dure et d'un niveau parfait, a retenu l'eau que les pluies d'automne ont fournie en abondance. La terre est composée d'alluvion, de marne et d'argile ; la terre grise se montre sur le bord des cours d'eau. Le terrain continue ainsi jusqu'au cinquième mille. De ce point, il s'élève insensiblement et devient onduleux sur le parcours de la ligne ; mais cette ondulation est due au cours d'eau qui serpente dans le voisinage, lequel s'est creusé un lit peu profond, mais suffisant à former de petites coulées, qui égouttent avantageusement une bonne partie des terrains des alentours.

J'ai été surpris de rencontrer dans Normandin un terrain supérieur, tant sous le rapport du sol et du bois que par l'avantage qu'il a de pouvoir être parfaitement égoutté et semencé à la pioche, comme le désire le défricheur.

Dans un de ces brûlis, où le foin sauvage pousse en abondance (fait significatif, tandis que dans les autres parties du Saguenay, là où il y a des brûlis, ce sont des mauvaises herbes qui croissent ou une nouvelle pousse d'arbres) il y a un espace de plusieurs arpents en superficie où les fraises des champs croissent en toute liberté et à profusion ; les pieds en sont touffus et les fruits d'une grosseur plus qu'ordinaire. Celui qui m'a donné ce renseignement, cultivateur digne de foi, a passé dans ce terrain lors d'une exploration qu'il fit l'été dernier en compagnie de plusieurs autres personnes, dans une partie du canton Normandin.

La rivière Tikouabé serpente au sud-est du grand cordon, à une distance variant d'un mille à deux milles et demi vers le milieu du cordon et s'en approche en arrivant à l'extrémité ouest.

Rien de plus charmant que la vallée de ce cours d'eau. Il n'y a rien de pareil dans le Saguenay, pour ne pas dire ailleurs. Roulant tranquillement ses eaux noires vers le lac Saint-Jean, les ormes et les saules qui ombragent ses rives y reflètent comme dans un miroir leurs troncs élancés et leurs branches longues et flexibles. Un foin long, bien fourni et toujours vert, croît au pied de ces ormes et augmente tous les ans l'humus fertilisant. La vigne sauvage rampe sur ces hautes herbes et s'enlace d'arbre en arbre, comme le lierre, formant un cerceau continu.

Rien de plus invitant pour le colon qui a sincèrement la vocation du défricheur que ces bois clairs et variés, croissant sur un terrain bien égoutté et légèrement onduleux, composé d'un sol riche et fertile. Il se croira riche en possédant quelques arpents de terre faisant front sur la rivière Tikouabé. Plus d'inquiétude pour son cheval et sa vache ; bon pâturage pour l'été et excellent fourrage pour l'hiver. C'est un point important, dans le commencement d'une exploitation en pleine forêt, que la nourriture toute prête pour les pauvres animaux, si utiles et si nécessaires.

Sur le coteau qui longe la vallée des deux côtés de la rivière, le bois, tel que l'épinette, le bouleau, le sapin, le tremble et quelques pins, est d'une longueur et d'une grosseur remarquables ; l'épinette, surtout, par ses qualités et ses proportions, peut donner au commerce au delà de cent mille billots. Il n'y a que quelques pins blancs épars çà et là. Des chasseurs m'ont assuré que dans le haut de cette rivière, quarante à soixante milles du lac Saint-Jean, il y a de magnifiques pinières qui couvrent une grande étendue de terrain ; que la qualité du sol et du bois est partout la même, terre forte et bois mêlé ; qu'il n'y a aucune montagne ni rocher ; que le tout est presque de niveau, descendant insensiblement vers le lac.

En terminant ce rapport, je dirai que je suis parfaitement convaincu que la partie nord-ouest du territoire du lac Saint-Jean forme le champ le plus vaste, le plus beau, le plus fertile et le plus avantageux sous tous les rapports et propre à favoriser au plus haut degré la belle et patriotique cause de la colonisation. (P. H. Dumais, 31 janvier 1872.)

Canton Racine

Le canton Racine, entouré par le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini, forme une presqu'île dont la surface es absolument plane et régulière, à peu près comme la lign

du niveau. Dans tout ce canton, il n'y a ni montagne, ni côte, ni rocher, ni rien de nuisible. Toute cette péninsule, qui paraît avoir autrefois été submergée par les eaux du lac Saint-Jean, est de sable d'alluvion, couvert ça et là, à la surface, par une petite couche de sable gris ou blanc, épaisse d'un à deux pouces.

Les rives du lac, et principalement de la Pointe Mistasini, sont basses. Une partie considérable de ce canton, telle que montrée sur le plan, est submergée par les hautes eaux du lac Saint-Jean ; mais cela n'arrive pas tous les ans.

Dans la limite du terrain ainsi subdivisé se trouve une prairie naturelle couverte, tous les ans, d'une quantité de foin sauvage, laquelle est montrée sur le plan dans sa plus grande étendue. Cette prairie peut être utilisée pour l'élevage des bestiaux.

Il y a des aulnaies sur les bords du lac Saint-Jean. MM. Price & Cie ont pris là une grande quantité de billots de pins, cyprès et épinette.

(*Arthur du Tremblay*, 6 juin 1883.)

Canton Roberval

Tous les lots en sont très propres à la culture et les colons ne tarderont pas à s'en emparer, à cause des avantages que la qualité du sol et la proximité du lac Saint-Jean donnent à cet endroit sur les nouveaux cantons au nord-ouest du lac Saint-Jean. Le terrain est généralement plan et l'on n'y rencontre que de légères ondulations, toutes favorables à l'égouttement du sol. Celui-ci se compose de terre jaune et grise d'alluvion, qui couvre une couche d'humus, ou terre noire, variant de quatre à huit pouces. A part quelques endroits rocheux, où le terrain change de niveau, il y a très peu de perte sur ces lots.

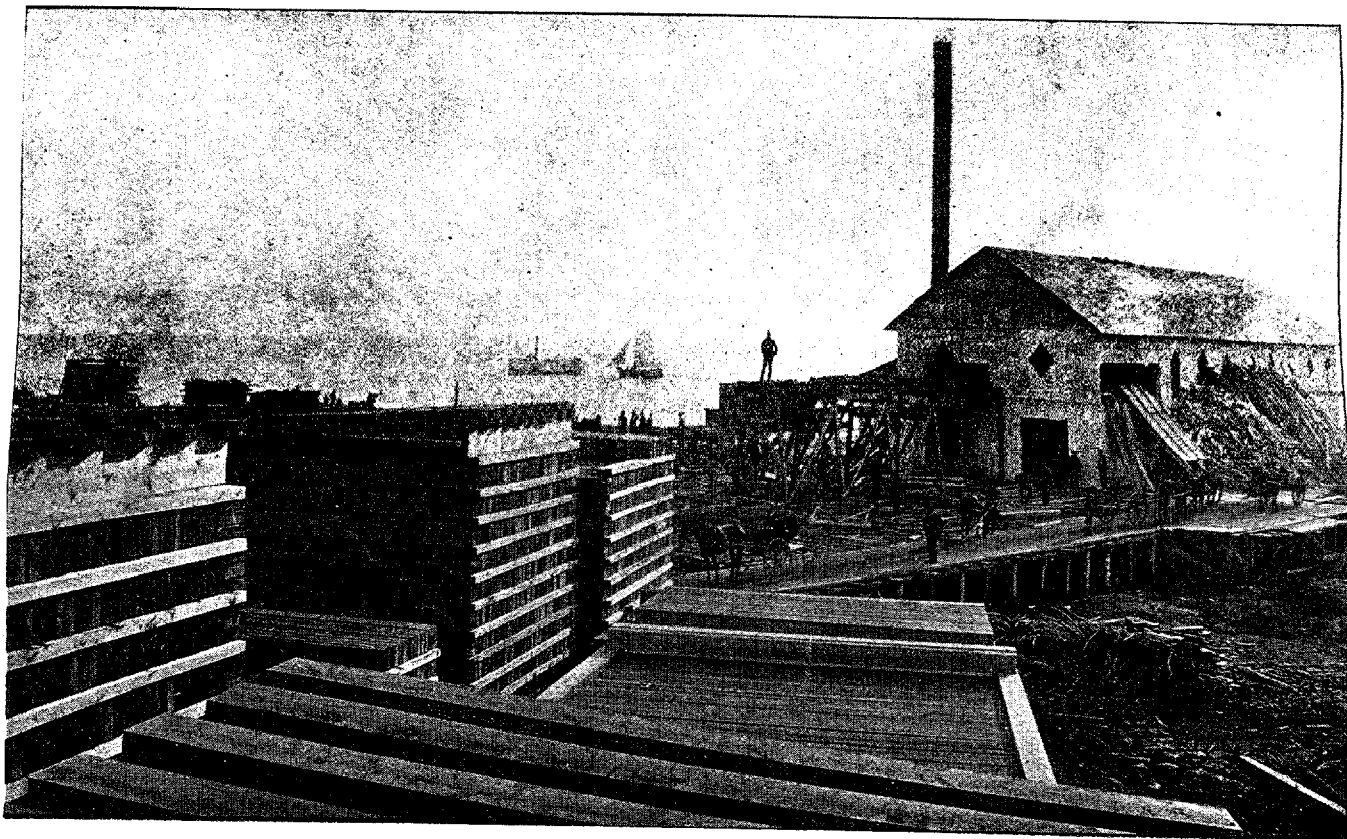
(*P. J. C. Dumais*, 4 février 1880.)

Canton Ross

En général, tous ces terrains sont propres à la culture, le sol étant en plusieurs endroits de terre forte et noire.

Les forêts qui le couvrent renferment en plusieurs places du bois de commerce, tels que l'épinette blanche à billots, l'épinette rouge et le bouleau. Il se trouve aussi, dans les rivières Ouiatchouaniche et Iroquois, plusieurs emplacements de moulin, dont je n'ai pu donner l'endroit précis sur mon plan.

(*Jean Mallais*, 24 décembre 1884.)



SCIERIE À ROBERVAL: "ROBERVAL LUMBER COMPANY,"

Canton Saint-Hilaire

Le canton Saint-Hilaire, situé à l'est du canton DeQuen et en arrière des cantons Mésey, Caron et Métabetchouan, a une superficie de 37,009 acres.

Je suis heureux de dire que ce canton, dans son ensemble, est propre à la colonisation.

La vallée de la Belle-Rivière, la rive gauche des lacs des Cèdres ainsi que la rive droite de la rivière Métabetchouan, dans le premier et le troisième rangs, avec une partie des deuxième et quatrième rangs, sont des lopins considérables de terre forte, arable, de première qualité.

Ce canton étant à proximité du chemin de fer du lac Saint-Jean, et étant favorisé d'un bon chemin de colonisation, devra, je l'espère, être colonisé bientôt.

(*Arthur du Tremblay*, 11 octobre 1884.)

Canton Signal

A part une savane, de cinquante acres environ en superficie, qui se trouve sur les lots avoisinant la ligne centrale, les deux rangs que je viens de subdiviser sont certainement magnifiques sous tous les rapports ; terre d'alluvion, boisée de merisier, épinette, sapin, bouleau, pin, orme, frêne et cèdre ; climat rendu avantageux par le voisinage du lac Saint-Jean, dont les eaux tempérées paralysent par leur influence sur l'air les premières gelées d'automne ; à proximité d'un moulin à scie, propriété appartenant aux MM. Lindsay, sur la rivière Grammont.

(*P. H. Dumais*, 22 février 1869.)

Près de la ligne du canton Labarre il y a aussi de petits défrichements sur le deuxième et le troisième rangs.

Ce cordon coupe assurément le plus beau terrain de Signal et mériterait de donner passage à un chemin de colonisation pour rejoindre le lac Saint-Jean au chemin Alma et à celui d'Hébertville. Le terrain est plan, bien égoutté et supérieur au point de vue de la qualité du sol.

(*P. H. Dumais*, 2 juillet 1870.)

Tout ce terrain, en général, est bien propre à la culture une bonne partie a étéensemencée ce printemps, et les colons font de nouveaux défrichements. Cependant, en approchant de la Petite Décharge, les lots perdent beaucoup de

leur valeur; des pointes de roches se montrent partout à la surface et laissent peu de terre cultivable entre elles; nonobstant les lots sont tous pris.

(*P. H. Dumais*, 30 août 1870.)

La rivière Bédard offre de beaux sites pour la construction de moulins, dans la partie du canton Signai qu'elle traverse; les dernières branches de cette rivière arrosent une étendue considérable des quatrième, cinquième et sixième rangs de Labarre.

(*P. A. du Tremblay*, 28 novembre 1865.)

Canton Simard

J'ai limité mes opérations à l'arpentage du reste du canton Simard, dans lequel j'ai tracé et divisé en lots de fermes quatre rangs, c'est-à-dire le sixième, le septième, le huitième et le neuvième. . . .

Cette partie est remarquable par l'absence de roches de toutes sortes, même de petits cailloux, excepté au niveau de la rivière Shipshaw, et dans certains cas, quoique rarement, à celui de la rivière aux Vases. La surface des ravins formés par les cours d'eau se compose d'une glaise légère, onctueuse et blanchâtre, d'où vient le nom de la rivière aux Vases, dont le lit n'atteint pas encore le roc. L'eau que cette rivière déverse dans le Saguenay est toujours vaseuse, en conséquence de l'érosion de la glaise par le courant.

D'autres parties, à raison des légères dépressions du terrain, qui est pour ainsi dire trop uni, sont marécageuses et il n'y pousse que de l'épinette noire et de l'épinette rouge, ou tamarac. Près de la rivière aux Vases, vers la ligne extérieure de l'est, certaines parties du neuvième rang, particulièrement dans l'arrière-ligne, il y a des marécages ou savanes formant des plaines presque désertes, à l'exception d'un peu de bois dû au voisinage immédiat du pied de la rangée de hauteurs qui borne cette plaine au nord. Cette savane reçoit toute l'eau des montagnes qui ne peut pas traverser la glaise du sous-sol ni atteindre les rivières à raison de l'uniformité du niveau de la surface de ces lopins de terrain.

Le reste du canton se compose pour la plus grande partie d'une bonne terre jaune, couverte de bouleau noir, de merisiers, de sapins, de trembles, d'épinettes blanches et peupliers, en certains endroits d'érable blanc et d'érable ordinaire. En plusieurs endroits, il y a du cèdre en grande quantité et en d'autres, du frêne. Dans ces endroits, le sol se compose d'un terreau noir.

(*A. Wallace*, 30 mars 1865.)

Canton Taché

Ce canton, situé au nord de la rivière Saguenay, entre les cantons Delisle et Bourget, a une étendue de 40,752 acres carrés, dont les sept neuvièmes, au moins, sont de terre arable propre aux établissements.

Les bois de toutes les espèces y croissent naturellement en abondance. L'épinette a été coupée en billots ; mais il en reste suffisamment pour le besoin des colons. Il n'y a plus de pin propre au commerce ; par les souches et les débris qui jonchent partout le sol, je dois mentionner qu'il y en avait une abondance.

Il y a dans ce canton des pouvoirs d'eau, qui peuvent être utilisés.

(G. B. du Tremblay, 29 novembre 1879.)

Cantons Taillon et Delisle

Après avoir marché près d'un mois dans toutes les directions de ce terrain, j'ai acquis la profonde conviction qu'il offre sous tous les rapports les plus grands avantages à la colonisation. On pourrait aussi y exploiter toutes les branches de l'industrie avec la plus grande facilité et presque sans frais, à cause des nombreux pouvoirs d'eau naturels qu'on y rencontre.

L'espace compris entre l'embouchure de la rivière au Cochon et celle des rivières Péribonka, jusqu'aux chutes de ces dernières rivières, offre un terrain tellement plat qu'à certains endroits, à la fonte des neiges, l'eau séjourne longtemps et empêche même, sur des étendues assez considérables, mais peu nombreuses, la croissance du bois. C'est en s'appuyant sur cette dernière observation que plusieurs ont dit que ces terrains sont en savane, ce qui est une erreur.

Les bords des rivières Péribonka ont une élévation de dix-huit à vingt-cinq pieds. J'ai trouvé en cet endroit les bois les plus variés : le sapin, l'épinette, le bouleau, le merisier, l'orme, le frêne, le cormier et l'aulne ; mais le bois dominant est l'épinette blanche. Tous ces bois sont d'une très belle venue et indiquent la richesse du sol. Dans toutes mes courses à travers ce terrain, je n'ai pas trouvé une seule roche.

Les rivières Péribonka, jusqu'à leurs chutes, sont parfaitement navigables.

J'ai remonté le cours des rivières Péribonka depuis leurs chutes jusqu'à une hauteur de dix milles ; les terrains limitrophes offrent le même aspect général que ceux décrits plus haut. Le sol est aussi en grande partie composé d'alluvion. On remarque cependant de légères élévations, et partout des terres plus riches, quoique de même composition. Dans la partie qui avoisine le canton Delisle, ces élévations sont plus prononcées et se composent d'une terre jaune grasse, plus légère ; autrefois il y avait là beaucoup de pin. Les bois sont les mêmes que ceux mentionnés plus haut ; l'épinette domine comme bois de commerce. Il n'y a pas de roches.

Partant des rivières au Cochon et à la Pipe, en allant à l'est, le terrain est le même que les précédents ; seulement les élévations sont beaucoup plus prononcées. Ces élévations mêmes sont propres à la culture, mais elles seront toujours un obstacle à une culture facile.

Comme on le voit, cette partie du territoire offre des avantages réels et immenses à la colonisation ; c'est à mon avis le plus beau des terrains qui bordent le lac Saint-Jean.

(*John Langlois*, 13 novembre 1883.)

Canton Taillon

La plus grande partie de ce canton est composée d'un sol de première qualité, notamment pour la partie qui se trouve à l'est de la ligne centrale.

Le sol de la pointe Péribonka, pour la partie comprise à l'ouest de la ligne centrale, est de sable à la surface, avec un sous-sol d'argile, à une profondeur de dix à douze pouces. La partie du canton à l'est de la ligne centrale est composée de terre d'alluvion de première qualité.

La superficie du terrain arpenté est de 40,727 acres.

(*P. Tremblay*, 28 mai 1885.)

Cantons Tremblay et Falardeau

Dans la partie supérieure, au nord de la ligne de ceinture du canton Simard, et à l'ouest de la ligne centrale du canton Falardeau, le voisinage immédiat des lacs a contribué à la formation de terrains bas et humides, couverts d'un bois assez épais, mais d'une croissance médiocre, qui se rencontrent dans le cordon des rangs deux et trois, sur les lots sept à quinze inclusivement. A part ce petit espace où le sol est plus ou moins favorable à la culture, et une pe-

tite montagne qui borde le lac Charles, au sud, tout le terrain que j'ai arpenté en cet endroit est très propre à la culture et à former des établissements avantageux.

Dans la ligne centrale, sur le premier rang, au sud et à l'est du lac Charles, se trouve une belle carrière de pierre à chaux, qui couvre plusieurs lots.

En parcourant ces lieux, on ne saurait s'empêcher d'en reconnaître la richesse forestière ; les souches, les tronçons et les débris des arbres jonchés çà et là sont autant de témoins pour l'attester. A l'apparence de vétusté de ces débris, enveloppés de mousse juxtaposée de couches de divers âges, on peut facilement se convaincre que ces forêts sont exploitées depuis au delà de trente ans. Cette année encore, il a été coupé au delà de quinze mille billots dans cet endroit. Je puis vous dire que j'ai mesuré des cèdres de quarante-huit pouces de diamètre à la souche.

(*J. O. Tremblay*, mai 15 1885.)

Lac Abbitibbi

Le lac Abbitibbi est de tous côtés entouré d'un sol d'argile uni. Sur bien des points, cependant, la roche perce sa surface. Cela se voit surtout sur le côté sud, où des collines de diorite s'approchent du lac ; mais même là on voit généralement sur la rive une lisière d'argile. Vers le nord et surtout vers le nord-ouest, le niveau de l'argile semble n'être pas interrompu, et il est bien connu que dans cette direction elle s'étend jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson.

Au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Abbitibbi, plusieurs acres de ce sol argileux sont cultivés avec avantage. Cette année, la semence a été limitée aux pommes de terre, mais j'ai su de celui qui est chargé de la culture de cette terre (un franco-canadien établi à Abbitibbi depuis trente ans, mais qui a été élevé comme cultivateur près de Sorel, dans la province de Québec), que plusieurs autres cultures y ont été essayées, et avec des résultats tellement avantageux qu'il est porté à croire que toutes les céréales ordinaires peuvent venir là aussi bien que sur le Saint-Laurent.

Cette opinion d'un homme qui s'est occupé pratiquement de culture pendant tant d'années, doit être acceptée avec confiance.

Le blé-d'Inde est cultivé dans plus d'une localité près de la tête du lac Témiscamingue, et l'on dit qu'il y mûrit bien. Je puis moi-même l'attester, car on m'a montré de beaux épis mûrs récoltés en 1872, sur la terre de M. Angus Mc-Bride, à la tête du lac. (Walter McOuat, mai 1873.)

Lac Edouard

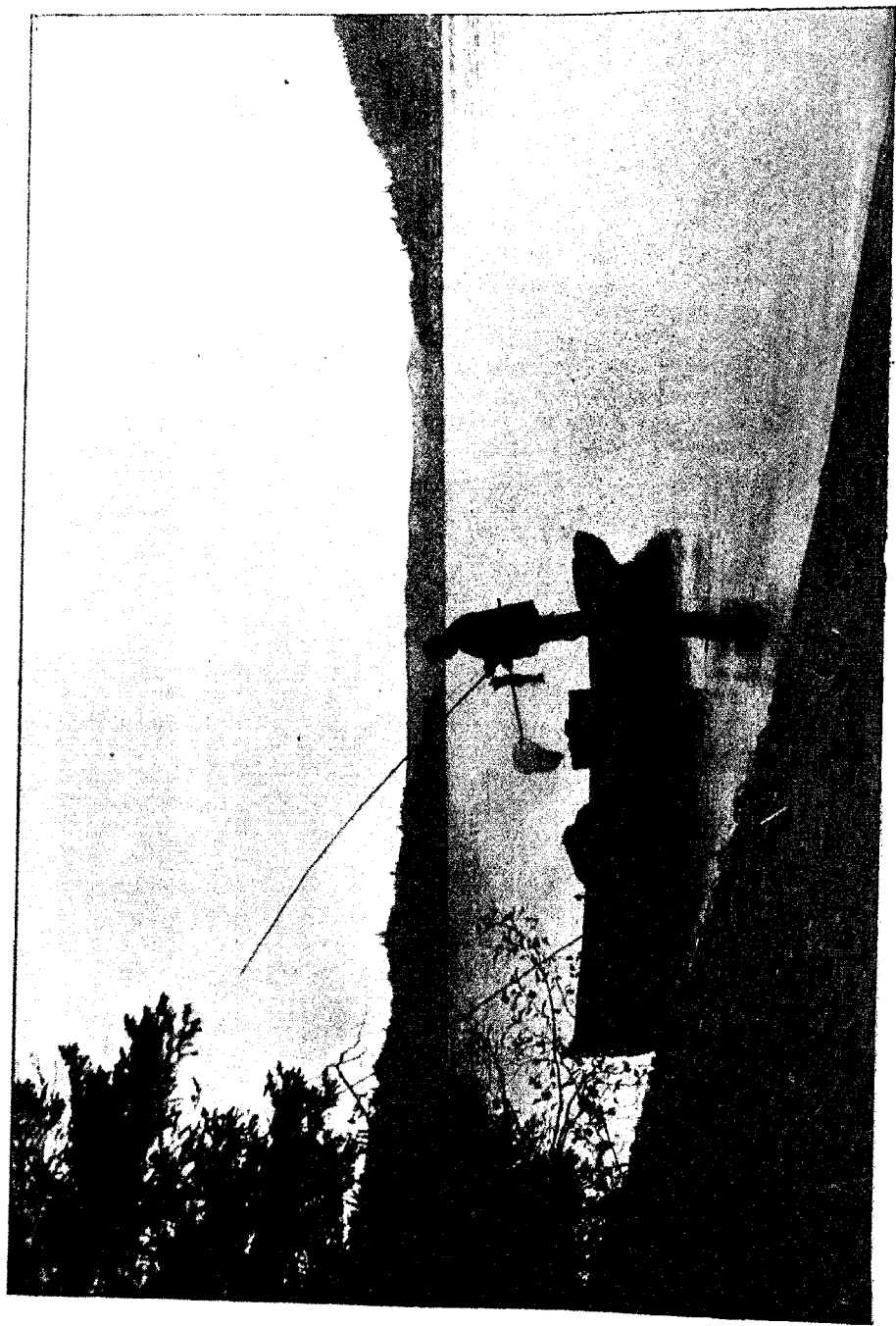
Quelques montagnes viennent, çà et là, aboutir au lac, mais présentent une pente assez douce. Ajoutant aux vallons qu'elles forment une superficie de deux milles et demi à trois milles, que peut donner l'île du lac Edouard, nous aurions dans cette région plusieurs milliers d'acres de terre cultivable. La largeur du lac varie d'un demi mille à trois milles; l'eau y est, même à quelques pieds des bords, très profonde. (R. Tétu, 12 novembre 1872.)

Le District de La Tuque

On peut certainement supposer que les terres que nous cultivons aujourd'hui dans le comté de Chicoutimi étaient autrefois le fond du lac Saint-Jean et que la belle et fertile vallée de la Croche servait de passage à ses eaux vers le Saint-Laurent, par une voie tout opposée à celle qu'elles suivent maintenant et se mêlaient aux eaux du Saint-Laurent plus intimement qu'elles ne le font à Tadoussac. Cela suffit pour démontrer grandement que la vallée du lac Saint-Jean n'est pas un bassin sans issue vers l'ouest, comme on l'avait cru d'abord, entouré de toutes parts par la chaîne élevée des Laurentides, qui rendait l'ouverture des communications très difficile et impossible, surtout par voie ferrée, et isolait notre belle vallée de celle du Saint-Laurent et du Saint-Maurice par un espace de plus de cent milles de terre ingrate et stérile, entièrement impropre aux fins de la colonisation.

Les vallées de la Ouiatchouan, Bostonais, Batiscan, Petite Bostonais et de la Croche, que j'ai explorées, contiennent près d'un million d'acres de terre arable, avec un demi-million d'acres que renferme encore le comté de Chicoutimi. C'est bien plus que suffisant pour intéresser le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser et à aider en même temps l'établissement du vaste domaine que la province de Québec renferme et qui peut si bien contribuer à son agrandissement et à sa prospérité.

(P. H. Dumais, 4 septembre 1874.)



LAC EDOUARD.

Rivières Mistassibi, au Rat et Assiemska et les terres du voisinage

Pour me conformer aux instructions de votre département, datées du 18 janvier dernier, relatives à l'arpentage des rivières Mistassibi, Au Rat et Assiemska, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Dans l'opinion des sauvages du lac Saint-Jean, la rivière Mistassibi est plus considérable que la Mistassini, ayant de plus qu'elle plusieurs grands tributaires, et j'ai pu, moi-même, constater que son volume d'eau, en cette saison, est tout aussi fort que celui de cette dernière. Elle égoutte ce vaste plateau qui s'étend au nord du lac Saint-Jean et qui, des environs de la Ouiatchouanish, apparaît comme une plaine sans bords. Ce plateau domine la rivière Mistassibi de 75 pieds à son embouchure, mais cette hauteur décroît à mesure que l'on rencontre les rapides et les chutes. La plus considérable de celles-ci se trouve à la fin du premier mille et nous rapproche du sommet du plateau de trente pieds environ. Sur le sixième mille, une autre chute nous amène presque au niveau du plateau mentionné au point de départ, puis de là jusqu'au onzième mille, le terrain est généralement uni ou légèrement onduleux en quelques endroits, et la rivière peut se remonter sans obstacles. Elle se continue ainsi jusqu'au trente-cinquième mille où, resserrée entre des rochers et brisée par des roches détachées, son cours paisible est plus brusquement interrompu par une chute de 10 pieds sur le trente-septième mille, un petit rapide sur le trente-huitième mille et l'on arrive au dernier sur la partie de cette rivière que j'ai relevée. Au-dessus de cette chute, la rivière reprend son cours paisible dans une direction à peu près nord et garde une largeur de 8 à 15 chaînes sur une grande distance.

D'après les explorations faites sur l'un ou l'autre côté de la rivière Mistassibi, je suis resté convaincu qu'au moins les trois quarts des terrains qu'elle arrose sont propres à la culture, se composant en grande partie de terre grise, jaune, d'argile mélangée de sable à la surface, avec un sous-sol d'alluvion d'une grande profondeur, sans roches, excepté en quelques endroits où des rochers sortent à la surface pour rompre le niveau à peu près uniforme du plateau. Ces rochers sont plus élevés et plus étendus au-dessus du trentième mille et semblent disparaître au-dessus du quarantième mille, sur le côté ouest

de cette rivière. Le sol est couvert de bois de toutes les essences qui croissent dans la vallée du lac Saint-Jean, excepté le cèdre. Il y a là une pousse d'environ quatre-vingts ans d'âge, qui atteste, par sa grosseur et sa longueur remarquables, une grande richesse de sol. Il ne reste aucune trace de l'ancienne forêt détruite par les feux. Pour ces raisons le bois propre au commerce se réduit à peu de chose, sur les bords immédiats de cette rivière. Quelques centaines de pins et quelques milliers d'épinettes, voilà tout ce que l'on pourrait en tirer aujourd'hui. Dans quelques quarante ou cinquante ans, si quelques nouveaux feux ne viennent exercer ici leurs ravages, cette jeune pousse fournira un fort appoint au commerce de bois. Mais les avantages que ces superbes terres offrent aux colons ne sauraient rester longtemps méconnus et je n'ai aucun doute qu'avec des communications plus faciles, cette jeune forêt n'ait bientôt fait place à de beaux champs de blé.

La rivière Au Rat, autre tributaire de la Mistassini, s'y décharge sur le même côté que la rivière Mistassibi—côté nord-est—à un mille plus haut que cette dernière.

Le feu de 1870 a ravagé les belles forêts qui couvraient les deux rives jusqu'au quinzième mille. Le bois vert reprend de là et comprend les mêmes essences mentionnées dans Mistassibi. Les seuls obstacles qui s'opposent à la navigation de cette rivière sont quelques rapides sur la partie que j'en ai relevée, si bien, qu'en la descendant dans les hautes eaux, ces obstacles disparaissent. Ces rapides sont au nombre de cinq sur les seize premiers milles ; les quatorze milles restant sont en eau morte, de même que pareille distance au-dessus.

Je suis convaincu que la plus grande partie de cette région, comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout, c'est-à-dire une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie, se compose des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat. Pour offrir un point de comparaison assez juste, je crois devoir dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que nous avons dans ce bassin du lac Saint-Jean une assez grande étendue de belles et bonnes terres pour établir à l'aise une population aussi dense que celle qui habite la plus belle partie de la vallée du Saint-Laurent, celle occupée par les comtés de Richelieu, Yamaska, Verchères, Bagot, Saint-Hyacinthe, Rouville, Saint-Jean, Napierville et Laprairie.

Les alluvions du lac Saint-Jean sont tout aussi étendues et plus profondes que celles qu'arrosent les rivières Richelieu et Yamaska ; quant au climat, nous n'avons rien à envier à ces localités. (P. H. Dumais, 24 juin 1878.)

Rivière Métabetchouan

Des feux de forêt ont ravagé une partie considérable du côté est de la rivière et aussi une partie du côté sud, qui est maintenant tout couvert de bouleau et de tremble. Le sol est excessivement riche sur les deux côtés de la rivière ; c'est en général un fond de riche argile recouvert d'une marne abondante d'une couleur brun foncé. Dans le canton de DeQuen, le sol est excellent le long de la rivière et le terrain non arpenté sur le côté opposé, ou côté est, paraît être aussi excellent.

Bois—Il y a une quantité considérable d'épinette blanche et quelques excellentes épinettes rouges de chaque côté de la rivière. Les vieux brûlis sont recouverts d'une épaisse croissance de bouleau, tremble et sapin, et comme les pouvoirs d'eau ne sont pas rares, il n'y a pas d'endroit qui promette plus pour une manufacture de pulpe ou pour d'autres manufactures qui emploient la qualité de bois ci-dessus mentionnée. (Henry O'Sullivan, 8 mars 1887.)

Extrait du Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'année 1889, relativement au pays en général entre le Lac Saint-Jean et l'Ottawa Supérieur.

En analysant les rapports d'arpentages et d'explorations, on constate qu'en arrière de la chaîne montagneuse qui s'étend depuis le cap Tourmente jusqu'à l'Outaouais, un peu au-dessus de Hull, il y a une immense plaine qui se continue vers l'est, par la vallée de la rivière Matawin, jusqu'aux environs du Saint-Maurice. Le niveau général de cette plaine n'est pas à plus de 250 ou 300 pieds au-dessus de celui de la mer et n'est accidenté, qu'à de rares endroits, par de petites arêtes ou buttes rocheuses. En arrivant dans la région de la Matawin, la direction générale de cette plaine incline vers le nord nord-est, puis elle se continue par le beau plateau compris entre les rivières Trenche et Windigo jusqu'au lac Saint-Jean, pour se confondre avec cette magnifique vallée, limitée par les montagnes bordant le Saguenay au nord-est. La longueur de cette zone de terrains plans, pour la plupart d'une fertilité remarquable, est de près de 400 milles et sa largeur moyenne est d'environ soixante, ce qui forme une aire de 24,000 milles ou

15,360,000 acres carrés. La région égouttée par la partie de l'Outaouais comprise entre les sources de cette rivière et le lac Témiscamingue, jusqu'à la hauteur des terres, forme un autre plateau élevé de 600 ou 700 pieds au-dessus du niveau de la mer, généralement plan et renfermant beaucoup de terres cultivables sous le double rapport du sol et du climat, séparée au sud par une rangée de terrains montueux, de la grande plaine qui vient d'être décrite.

Afin de donner une idée du succès que des colons industriels ont obtenu dans le district du Lac Saint-Jean, nous publions les renseignements suivants, fournis par les curés des différentes paroisses.

Exemples de colons établis dans les paroisses du Lac Saint-Jean.

SAINTE-JÉRÔME.

Claude Villeneuve, parti de Sainte-Agnès, comté de Charlevoix, en 1862, avec quatre cents dollars, a acheté 350 acres de terre à Saint-Jérôme. Il en a aujourd'hui 250 à peu près en culture. Il récolte en moyenne 1000 minots de grain, surtout du blé, 4,500 bottes de foin, 250 à 300 minots de patates. Il ne vendrait pas sa propriété moins de 7,000 dollars.

Alexandre Boily, parti également de Sainte-Agnès en 1862, sans aucun capital, venu à Saint-Jérôme, avec sa pioche et sa hache et sept enfants, dont l'aîné n'avait pas plus de dix ans. Il a acheté une terre de 340 acres qu'il n'a pu achever de payer que ces années dernières. Il en a à peu près deux cents en culture. Il récolte 850 minots de grain, principalement du blé, de 2,000 à 2,500 bottes de foin, et 250 à 300 minots de patates. Sa propriété est évaluée à 4,000 dollars.

Le défaut de bras empêche de mettre toute la terre en culture.

CHAMBORD.

Louis Villeneuve est arrivé de la Malbaie à Chambord, Lac Saint-Jean, en 1864. Il n'avait pour capital que sa hache et son courage. Il a pris cent acres de terre, qui lui donnent annuellement en moyenne : blé, 100 minots ; pois, 90 ; avoine, 140 ; sarrasin, 110 ; foin, 2,000 bottes.

La propriété de L. Villeneuve vaut aujourd'hui plus de \$2,800.

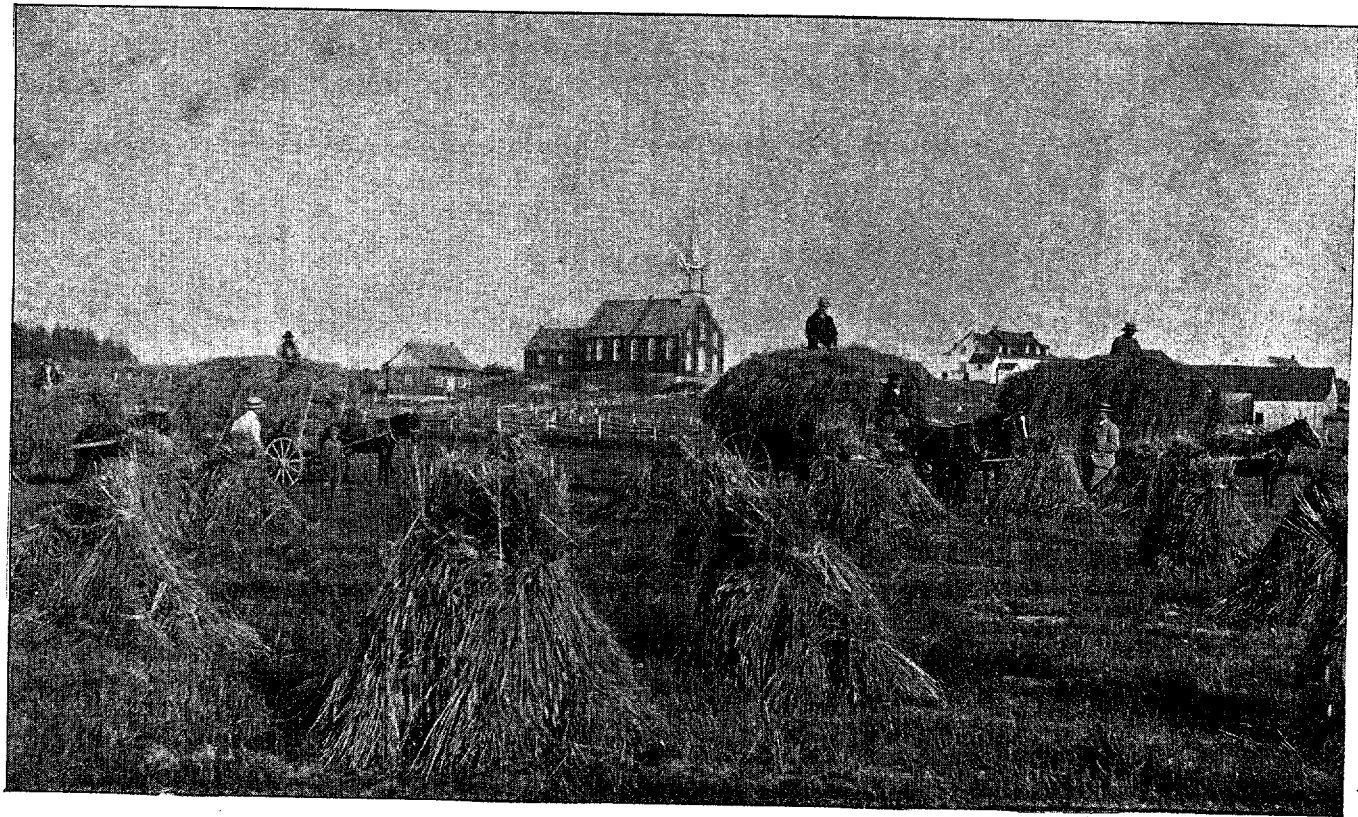
Sabin Gagnon, arrivé aussi de la Malbaie en 1864, avec \$200 de capital. Il a établi ses cinq fils sur 400 acres de terre, dont 320 sont en culture. La récolte se répartit comme suit : blé, 145 minots ; pois, 115 ; seigle, 205 ; sarrasin, 108 ; avoine, 490 ; foin, 3,400 bottes. Sa propriété est estimée à \$7,000.

François Sasseville, venu de la Baie Saint-Paul, en 1864, sans aucuns moyens. Il a défriché 125 acres de terre, dont il retire aujourd'hui : blé, 120 minots ; pois, 90 ; sarrasin, 50 ; orge, 45 ; avoine, 160 ; foin, 3,000 bottes. Propriété évaluée à \$3,000.

SAINTE-GÉDÉON.

Joseph Lessard est arrivé de Sainte-Agnès il y vingt-quatre ans, avec 500 à 600 dollars de capital. Il a mis en culture 280 acres de terre et établi neuf enfants. Sa propriété est estimée à \$5,250 et lui donne en moyenne 1,000 minots de grain par année.

Basile Barrette est arrivé à Sainte-Gédéon en 1872 avec \$2,700. Il a maintenant 300 acres en culture et récolte 1,300 minots en moyenne. Valeur de sa propriété : \$6,500.



RÉCOLTE : SAINT PRIME.

SAINT-PRIME.

Jean Légaré, établi à Saint-Prime en 1871, avec une famille de six enfants en bas âge. Jusqu'à cette époque il avait été journalier aux moulins de MM. Hall, Sault Montmorency, Beauport. Arrivé ici sans aucune ressource pécuniaire, il possède 200 acres de terre qui valent \$4,000. Il n'a contracté aucune dette. Il a prêté l'année dernière au-delà de \$200.

Il possède 2 chevaux, 8 vaches, 15 moutons ; il a acquis cette année une faucheuse. En un mot il possède tous les instruments de culture perfectionnés.

Alfred Doré, établi à Saint-Prime en 1870 ; tellement pauvre, qu'il était obligé, à cette époque, de se mettre au service des autres. Il n'avait pour toute richesse qu'une hache. Aujourd'hui, par son travail et son énergie, il possède 250 acres de terre, évalués à plus de \$2,000. Il est sur le point d'acquérir encore 100 acres. Sa famille est composée de 12 enfants. Il avait contracté certaines dettes, mais il doit terminer ses paiements dans le cours de l'été. Il possède 2 chevaux, 8 vaches, 12 moutons et les instruments aratoires nécessaires à une bonne culture.

SAINT-FÉLICIEN.

Antoine Hébert, fils, venu à Saint-Félicien il y a treize ans, de Saint-Grégoire, comté de Nicolet, sans autre avoir que son courage. Il possède aujourd'hui 300 acres en culture, évalués à \$5,250. Il a récolté jusqu'à 800 minots de grain, 2,400 bottes de foin et 400 minots de patates.

SAINT-MÉTHODE.

Onésime Painchaud est arrivé de Somersct à Saint-Méthode, en 1880, avec une somme de \$400. Il a pris 300 acres de terre, dont 60 sont aujourd'hui en culture. Sa propriété est évaluée à \$2,000, sans compter 52 têtes de bétail et le roulant de la ferme. Il a récolté, l'année dernière, 325 minots de grain, dont 85 de blé, 250 de patates et 2.800 bottes de foin.

Aleide Hébert est venu de Sainte-Sophie d'Halifax en 1881, avec un capital de \$700. Il a pris 200 acres de terre en bois debout. Aujourd'hui il a 80 acres en culture et sa propriété est estimée à \$2,500, sans compter 64 têtes de bétail et le matériel de sa ferme. Il a récolté, l'année dernière, 425 minots de grain, dont 75 de blé, 200 minots de patates et 6,000 bottes de foin.

En outre de ces deux exemples les cas sont fréquents de colons venus à Saint-Méthode, sans aucune ressource, et dont les propriétés valent aujourd'hui mille, quinze cent et même deux mille dollars, après quelques années de travail.

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS

En l'année 1889, la direction de la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean faisait demander aux curés de différentes paroisses de la province d'envoyer des délégués pour se renseigner eux-mêmes sur les lieux et faire rapport sur le résultat de leur voyage au Lac Saint-Jean. Nous mettons sous les yeux du lecteur les extraits suivants de ces rapports :—

Des délégués de Victoriaville, Arthabaska.

"Les deux délégués de ma paroisse, qui ont visité le district du lac Saint-Jean l'automne dernier, sont revenus enchantés de leur voyage,

Cette excursion aura pour effet de diriger vers ce pays plusieurs de mes paroissiens, quand les embranchements de votre chemin de fer, à l'ouest et à l'est, seront complétés."

U. TESSIER, curé. 16 avril 1890.

Des délégués de Sainte-Anne-la-Pérade.

"Les deux délégués, après avoir visité Roberval, se sont rendus jusqu'à Normandin, Saint-Méthode et Saint-Cyrille. Ils sont revenus enchantés de leur voyage et font les plus grands éloges du pays qu'ils ont visité. Tous deux sont des cultivateurs intelligents; ils avouent que c'est au nord du lac que se trouvent les meilleures terres, et que s'ils avaient des enfants à établir, ils choisiraient cette contrée.

Malheureusement, nos jeunes gens préfèrent travailler à la journée, vivre dans la gêne, que de faire un acte de courage et aller se fixer sur une bonne terre qui leur assurerait une honnête et heureuse existence. Espérons cependant que les efforts qui sont faits de tous côtés finiront par persuader à nos journaliers d'aller chercher l'aisance sur les bonnes terres du lac Saint-Jean. C'est mon plus ardent désir."

B. C. BOCHET, prêtre. 25 avril 1890.

De Rimouski.

"Les deux délégués que j'ai envoyés l'automne dernier au lac Saint-Jean en sont revenus enchantés à tel point que l'un d'eux m'a quitté ce printemps et est allé exploiter une ferme dans cette contrée."

J. O. SIMARD, prêtre, curé. 15 avril 1890.

De Louiseville.

"M. F. X. Masse, bijoutier, et M. Bellemare sont allés au lac Saint-Jean l'automne dernier. Le premier a visité Roberval, Chambord et Hébertville. Il est enchanté de son voyage. Il dit que les terres sont des plus favorables à la culture du foin et des céréales.

La bonté du sol, la salubrité du climat et l'affabilité des gens de l'endroit plurent tellement à M. Bellemare qu'il est reparti deux mois après pour aller s'établir à Roberval.

M. Masse dit à qui veut l'entendre que la vallée du lac Saint-Jean est un pays d'avenir pour tout canadien désireux de se faire une position honorable."

O. H. LACERTE, prêtre, vicaire. 17 avril 1890.

De Saint-Paul-de-Chester.

"Mes délégués ont visité les paroisses de Saint-Prime, Saint-Félicien, Saint-Méthode et Normandin, et ils ont trouvé que les colons pouvaient se fixer avantageusement au lac Saint-Jean. * * * * *

Quand même leur voyage n'aurait eu d'autre effet que d'arrêter le courant d'émigration que je voyais avec peine se porter vers le Minnesota, je me féliciterais encore d'avoir envoyé ces deux délégués. Je me berce de l'espoir que, dans un avenir prochain, ceux de mes paroissiens qui désirent s'établir dans des paroisses nouvelles, prendront le chemin du lac Saint-Jean. Vous ne sauriez croire avec quel intérêt on visitait les délégués à leur retour et comme on se pressait de leur demander toute sorte de renseignements.

Je vous félicite de la bonne idée que vous avez eue d'organiser votre excursion, en même temps que du zèle que vous déployez pour la colonisation. Ces sortes d'excursions sont ou ne peut plus propres à attirer l'attention sur le pays du lac Saint-Jean, surtout dans les années où la moisson est abondante."

J. B. H. BELLEMARE, prêtre. 19 avril 1890.

De Port Daniel.

“ Pour celui qui a l'habitude de juger de la nature du terrain agricole par la qualité et la grosseur du bois qui s'y trouve, il y aurait danger de commettre erreur dans plusieurs cantons, où la forêt semble indiquer un terrain pauvre ; mais en étudiant la composition elle-même du sol, on y découvre les éléments qui assurent au vrai cultivateur le prix de ses travaux.

La nomination d'un agent ou directeur de colonisation est une grosse affaire pour l'avancement du lac Saint-Jean, car ceux qui y arrivaient, à Roberval par exemple, se trouvaient quelquefois à la merci de partisans intéressés dans leurs indications. Les conséquences d'un défaut de renseignements sont des plus désastreuses, étant données les différentes conditions de ceux qui visitent un endroit, dans l'intention de s'y fixer. Les uns veulent un lot non défriché, il faut qu'ils sachent où sont les lots disponibles, ou achetables dans de bonnes conditions. Les autres veulent un lot défriché, avec bâtisses, etc., il faut qu'on leur désigne les propriétés répondant à leurs besoins. Sinon, leur voyage est manqué et leurs rapports arrêtent ceux qui se disposaient à prendre le même chemin qu'eux.

J'ai fait moi-même la visite du lac Saint-Jean, et ce que j'en dis résulte de mon inspection rapide des paroisses de Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien, que j'ai visitées dans plusieurs directions. Ma visite n'a encore décidé aucun colon d'ici à aller au lac Saint-Jean, car notre côte a encore plus besoin de colons sérieux que tout autre endroit, et nos terres sont pour le moins aussi bonnes, mais, à tous ceux qui ont voulu connaître mes vucs, j'ai dit que cette partie du pays est un endroit d'avenir et mérite d'être encouragée.

Je suis content de ce voyage, qui m'a fait connaître un nouveau coin de notre province, maintenant relié aux centres de commerce par le chemin de fer, qui a été construit avec tant d'efforts, mais avec un si beau résultat.

Aussi, je souhaite à votre Compagnie tout le succès que mérite son zèle et des résultats qui correspondent à ses efforts pour le développement de la belle vallée du lac Saint-Jean.”

AUGUSTIN GAGNON, prêtre, curé. 15 avril 1890.

De Kamouraska.

“ Les délégués que j'ai envoyés au lac Saint-Jean ont rempli consciencieusement leur mission et m'ont fait leur rapport, que j'ai ensuite communiqué à mes paroissiens.

Les délégués ont visité tout le township Normandin, Saint-Prime et les environs. Ils ont trouvé les terres magnifiques, mais ils conseillent aux colons de ne monter au lac Saint-Jean qu'avec des capitaux qui leur permettent d'entreprendre des défrichements avec efficacité.

Un brave cultivateur de ma paroisse doit partir pour le lac avec cinq de ses fils, tous en état de cultiver. Il ont un capital de quinze cents dollars, qu'ils veulent appliquer sur leurs lots. En outre, un marchand d'expérience a l'intention de transporter son commerce à Roberval, et de s'occuper de culture pour l'avantage de ses enfants. Je ne doute pas que ces familles ne soient suivies de quelques autres.”

P. E. BEAUDET, prêtre, curé. 21 avril 1890.

De L'Islet.

“ Le mauvais état des chemins, les pluies abondantes n'ont pas permis aux délégués d'exécuter leur programme. Ils n'ont pu visiter que Saint-Louis et Saint-Jérôme ; mais ils ont beaucoup interrogé les habitants et ont pu se former des idées.

Le sol leur a paru extraordinairement riche, très propre à la culture des herbes fourragères, des céréales et des légumes. Ce qu'ils en ont vu dépassait de beaucoup en qualité, celui de nos campagnes.

Ils ont été frappés de l'esprit dont sont animés les colons du lac Saint-Jean. Comme ils sont contents de leur situation, comme ils aiment leur pays, comme ils sont sans regret pour tout ce qu'ils ont laissé, et comme ils s'applaudissent d'avoir eu le courage de s'éloigner de leurs amis, de leurs parents, pour chercher les moyens d'élever et d'établir leurs enfants !.....”

CHARLES BACON, prêtre. 1er mai 1890.

De Saint-Cyrille, L'Islet.

“Les deux délégués que j'avais choisis pour visiter la vallée du lac Saint-Jean ont été enchantés de leur voyage. Ils ont fait beaucoup d'éloges de la richesse du sol, de la beauté des forêts et de celle de la nature. Ils m'ont fait un rapport de leur voyage que je vous transmets ci-inclus.

Ici, nos jeunes gens avaient d'abord goûté le projet d'aller ouvrir de nouvelles terres, mais quand le retour du printemps s'annonce, il faut suivre la masse du courant et courir s'enfermer dans les *bricardes* des États-Unis, où ils perdent leur santé et leur avenir. Quand nos jeunes gens comprendront-ils cela ?.....

M. J. FILLION, prêtre, curé. 27 avril 1890.

Extrait du rapport des délégués de Saint-Cyrille.

“Nous nous sommes rendus directement à Roberval, et le lendemain, en parcourant les paroisses de Saint-Prime et de Saint-Félicien, nous avons remarqué certains endroits trop sablonneux pour la culture, mais en général la terre est bonne dans ces localités. On nous a informé qu'à Normandie le sol était encore plus riche que dans ces dernières paroisses. De retour de notre voyage nous avons déclaré et déclarons de nouveau que la vallée du lac Saint-Jean est avantageuse aux colons, parce qu'il n'y a pas de cailloux qui puissent nuire à la charrue et enfin parce que ce n'est pas montagneux.

Certainement, il y a comme ailleurs quelques obstacles à repousser, mais il y a tout de même une bonne chance pour le colon qui désirerait aller s'y établir.

Saint-Cyrille, 28 avril 1890.

ANICET LORD,

IRÉNÉE LORD.

Extrait du rapport des délégués de Saint-Etienne de Lauzon.

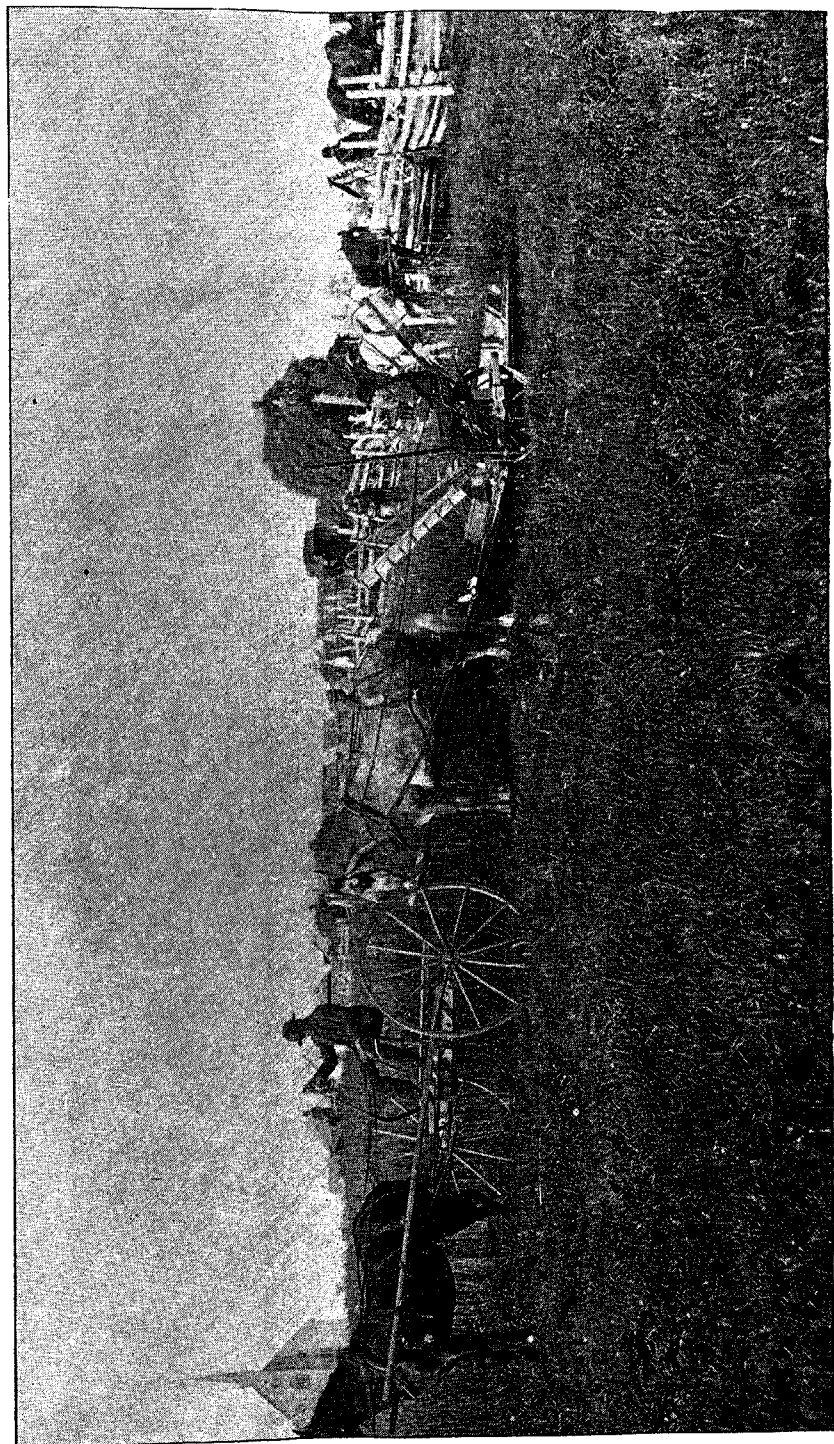
“D'après les entrevues que nous avons eues avec quelques habitants de certaines localités, la terre dans toute l'étendue du lac Saint-Jean est de même qualité que celle que nous avons visitée, très fertile, exigeant peu de frais pour une bonne culture. Il n'y a presque pas de fossés.

Nous avons cru nous apercevoir que si les habitants du lac Saint-Jean étaient laborieux autant qu'on peut l'être, ils seraient à l'aise. Ils sèment à la herse huit, neuf et dix ans de suite, et au bout de ce temps ils récoltent encore des pois en abondance.

Le township Dufferin, situé à onze lieues de Roberval, est en voie de défrichement. Le prix des lots est de vingt centins l'acre, ou \$20.00, dont le paiement se fait en cinq ans, par versements annuels de quatre dollars.

D'après ce que nous avons vu, nous encourageons tous les cultivateurs laborieux et courageux, qui veulent donner un avenir à leurs fils, à aller hardiment défricher des lots dans la vallée du lac Saint-Jean, au canton Dufferin entre autres.

Il y a aussi des cantons à l'est du lac, dont la traversée se fait par le steamboat, en deux heures.



RÉCOLTE : SAINT JÉRÔME.

À Saint-Joseph d'Alma, la terre est de qualité supérieure, ce qu'on appelle de la terre à gros grains.

Il y a des lots à vendre avec un peu de terre faite, pour \$100 chaque lot."

Mars 1890.

FRANÇOIS VERRET,
FRANÇOIS MARTEL.

Rapport du Rév. M. Dubé, curé de Sainte-Julie-de-Somerset.

A. M. J. G. SCOTT, secrétaire et gérant,
Chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean.

MONSIEUR,—Profitant de la libéralité des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, qui veulent encourager l'agriculture et la colonisation, j'ai visité dans le cours du mois d'août dernier la belle vallée du lac Saint-Jean.

Partis de Sainte-Julie le 11 août, mon compagnon de route et moi, M. Antoine Herménégilde Dumas, cultivateur actif et intelligent, nous sommes arrivés à la jonction Chambord le 12 au soir, à 5 heures. Après avoir parcouru une distance de 177 milles à travers les montagnes, après avoir côtoyé les abîmes, les rivières et les lacs, on est bien aise d'arriver à Chambord, charmante paroisse située sur les bords enchanteurs du beau et grand lac Saint-Jean. Aussi, dès qu'on l'aperçoit à la sortie des montagnes, on entend ce cri général s'échapper de toutes les poitrines : Oh ! comme c'est beau !

Le lendemain, le 13, nous nous sommes dirigés vers Roberval. Le site du village est bien beau. De ce centre populeux on jouit d'un magnifique coup d'œil. On découvre d'un côté les paroisses de Saint-Louis et de Saint-Jérôme, et de l'autre la Réserve des Sauvages, la Tikouapé, la Mistassini et la Péribonka.

Nous avons visité, chemin faisant, le couvent que viennent de construire les Dames Ursulines, superbe édifice à trois étages qui ne déparerait pas nos villes.

A environ un demi mille se trouve l'hôtel de Roberval, fréquenté par les touristes amateurs de pêche. Un vapeur les transporte selon leurs désirs à la Péribonka.

A quelques arpents plus loin on voit une belle scierie mue par la vapeur. C'est là que s'arrête la ligne du chemin de fer.

Dans les paroisses de Chambord et de Roberval il y a des terrains de première qualité ; terre argileuse mélangée de calcaire. Nous avons vu dans ces deux localités de beaux champs de blé, d'avoine, de pois et de sarrasin. Le foin, quoique moins abondant que les années précédentes, était encore beau.

En laissant le village de Roberval pour Saint-Prime, nous avons pu voir la ferme que dirige M. Lippens, frère de notre célèbre conférencier agricole. M. Lippens est un homme entendu dans la culture. On sait qu'en Belgique, patrie de cet agriculteur, l'agriculture est arrivée à un haut degré de perfection.

Nous avons vu sur cette ferme un beau champ de légumes et de belles céréales.

Avec Saint-Prime commence la vallée du lac Saint-Jean. Là tout change d'aspect : les montagnes disparaissent et l'horizon est à perte de vue. Belle terre franche, couverte d'une abondante moisson.

L'église est à un mille du lac. C'est une construction en bois de cèdre comme les églises de Chambord et de Roberval. Avant peu on la rempla-

étra par une église en pierre. M. le curé Belley, homme d'action et de progrès, travaille avec ardeur à l'avancement de sa paroisse. C'est un endroit d'avenir.

Le 14 nous avons visité Saint-Félicien, une paroisse de 1,000 âmes. Le village et l'église sont bâtis sur une élévation en face de la rivière Aschouapmouchouan, large en cet endroit de sept arpents. Nous la traversons pour nous rendre à Tikouapé. Le bateau à vapeur la remonte au printemps jusqu'à l'église.

Il y a aussi à Saint-Félicien des terres de première qualité.

En arrière de cette paroisse, à la rivière Doré, il y a une mission qui se compose actuellement de sept familles. La récolte, cette année, y est d'une magnifique apparence. On peut acheter là de très bonnes terres, à des conditions très avantageuses, en s'adressant à l'agent des terres.

Tikouapé, ou Saint-Méthode, est une nouvelle paroisse, qui possède un prêtre depuis un an. Il y a d'excellentes terres en cet endroit, mais, malheureusement, le débordement de la rivière, causé par l'élévation des eaux du lac au printemps, est un grand inconvénient. L'eau recouvre une grande partie des terres en mai et en juin, dans le temps des semailles, ce qui oblige les cultivateurs à laisser ces endroits en prairie ou en pâturage.

Nous nous sommes ensuite dirigés vers le canton Normandin. Nous nous sommes rendus jusqu'à la chapelle. C'est sans contredit le plus beau canton de tous ceux qui avoisinent le lac. La terre est argileuse et fertile. Nous en avons la preuve sous les yeux : prairies et champs de grains magnifiques. Dans les environs de la chapelle il y a des cultivateurs dont les constructions annoncent l'aisance. Tout le monde s'accorde à dire que Saint-Cyrille de Normandin sera avant peu une des plus riches paroisses de la vallée du Saguenay.

Le canton Albané, où sont déjà rendus quelques colons, offre aussi la plus belle perspective. Il y a là du terrain pour des centaines et des centaines de colons. Lorsque le chemin de fer traversera ces cantons, ce qui aura lieu indubitablement dans un temps qui ne peut être éloigné, le Saguenay sera le grenier de la province de Québec.

De Normandin nous sommes revenus sur nos pas à Roberval, passant par la Réserve des Sauvages. Nous avons eu le plaisir d'y rencontrer les RR. PP. Arnault et Laporte. Ce dernier dirige actuellement les travaux de construction d'un édifice en pierre de grandes dimensions, à trois étages, avec toit français.

Nous avons vu là plusieurs familles sauvages campées dans les environs de la chapelle.

En cet endroit l'horizon est très étendu et le coup d'œil ravissant.

Le 16 nous nous sommes acheminés vers Chicoutimi. La première paroisse que nous avons visitée est Saint-Jérôme. L'église et le village sont à proximité du lac. C'est un joli site. Pour nous y rendre nous traversons en bac une anse formée par le lac, et dans laquelle se jette la rivière Métabetchouan. C'est l'ancien port des sauvages. Les travaux de l'embranchement de Chicoutimi sont arrêtés en cet endroit. Il s'agit maintenant de traverser l'anse par la construction d'un pont dont le coût, dit-on, ne sera pas moins de \$90,000.

Il y a aussi de bien bonnes terres à Saint-Jérôme, mais le terrain est accidenté. Les coulées sont fréquentes et forment des côtes dignes de mention. Mêmes coulées dans Hébertville.

Hébertville, qui porte le nom de son fondateur, feu le regretté messire N. J. Hébert, curé de Kamouraska, est une belle et grande paroisse. Le village est bâti sur les bords de la rivière des Aulnaies. L'église, construite en beau granit rouge, sur une élévation, domine tout le village. Elle



HÉBERTVILLE.

mesure 150 pieds en longueur et 60 en largeur, et est couronnée d'un beau clocher. Elle a été bâtie en 1880 par le curé actuel, le révérend messire B. E. Leclerc, V. F. Elle n'est pas terminée à l'intérieur, mais la sacristie, commencée sous la surveillance de feu le regretté messire André Pelletier, qui a dirigé cette paroisse durant quatre ans, est vaste et bien finie. L'église, avec la cathédrale de Chicoutimi et l'église de Saint-Alphonse, sont les plus belles du diocèse.

La paroisse d'Hébertville est une des plus populeuses. On y voit de très belles terres, et tout annonce l'aisance.

Après Hébertville nous avons visité Saint-Dominique, en passant par Kascouia, mission de Saint-Cyriac, desservie par un prêtre domicilié. Saint-Cyriac est un endroit pauvre, impropre à la culture, entouré de roches et de montagnes. C'est un lieu de chasse et de pêche, en face du lac Kinogami. Saint-Dominique possède une église et un presbytère en pierre. C'est l'œuvre de Messire H. Kuérouac, le curé actuel. Il y a là plusieurs riches cultivateurs. Entre les montagnes il y a de fertiles vallées.

Le 18 nous arrivions à Chicoutimi. C'est le chef-lieu du Saguenay. Là est la résidence de l'évêque. Le palais épiscopal, que l'on vient de terminer, est une magnifique construction en briques et est situé en arrière de la cathédrale, sur les bords de la rivière Saguenay. De la galerie de l'évêché on voit le village de Sainte-Anne et les scieries des MM. Price. Auprès de l'église est le couvent du Bon-Pasteur ainsi que le séminaire, que l'on vient d'agrandir par l'adjonction d'une aile considérable. Un peu plus loin est l'Hôpital de Marine sous la direction des dames Ursulines. Devant l'hôpital s'élève une belle colonne en granit à la mémoire de celui que l'on appelle : Le Père du Saguenay, M. Price.

On travaille en ce moment au parachèvement de la cathédrale, qui promet d'être bien belle.

Le 19 nous étions à N. D. de Laterrière, grande et riche paroisse, L'église de N. D. est en pierre, et a été construite par feu Messire J. H. Udou, qui vient de mourir à Saint-Philippe-de-Néri, comté de Kamouraska. Ce bon prêtre a travaillé dans cette paroisse et à Hébertville avec un zèle vraiment apostolique.

On avait érigé dans cette paroisse une fabrique de laine, qui n'a pas réussi. C'est regrettable, parce qu'une industrie de ce genre pouvait être bien avantageuse à la population agricole.

Notre temps étant limité, nous n'avons pu visiter Sainte-Anne, Saint-Charles, Saint-Bruno, Saint-Joseph d'Alma et Saint-Gédéon. Le curé de cette dernière paroisse, messire Paradis, nous a affirmé qu'il y a dans Saint-Gédéon de bien bonnes terres et qu'on peut en faire l'acquisition à bon marché.

Un correspondant du *Courrier du Canada* nous apprend, à la date du 8 septembre courant, que dans les cantons Taillon, Delisle et Taché il y a de l'espace pour de florissantes paroisses, que des colons sont déjà dans ces cantons, qu'il y a une chapelle dédiée au Saint-Cœur de Marie, des moulins à scie et à farine, et qu'on est à construire des chemins. Tant mieux. Espérons que l'exemple de ces courageux colons deviendra contagieux. Mgr Bégin, le digne évêque de Chicoutimi, s'efforce, à l'exemple de son regretté prédécesseur, Mgr D. Racine, d'encourager ces défricheurs intrépides en leur procurant tous les secours nécessaires pour leurs besoins religieux.

M. le rédacteur de *La Presse*, de Montréal, écrit en ce moment des articles tout à fait élogieux sur la région du Saguenay, qu'il vient de visiter.

Quand on connaît tant soit peu l'histoire de cette partie du pays, et qu'on se rappelle les rudes et nombreuses épreuves auxquelles ont été

soumis les premiers colons, les gelées, les inondations, et l'effroyable conflagration de 1870, on a bien raison d'être émerveillé de ce que l'on voit aujourd'hui. Mais si le colon a été courageux et laborieux, avouons aussi qu'il a été récompensé par la fécondité du sol. Après vingt ans on ne voit plus de trace de ces calamités.

Si notre jeunesse canadienne avait au cœur l'amour de l'agriculture et s'emparait de ces terres que le gouvernement lui offre avec libéralité, au lieu d'aller dépenser ses forces au profit de nos voisins, quel bel avenir elle s'assurerait et quelle richesse ce serait pour la province de Québec ! Dans quelques années le Saguenay aurait quintuplé sa production.

Voilà, monsieur, les impressions que nous avons remportées de notre exploration. Conformément à votre désir nous nous empressons de vous les communiquer.

Il ne nous reste plus qu'à remercier messieurs les directeurs du chemin de fer du Lac Saint-Jean de leur générosité à notre égard. Veuillez leur offrir l'expression de notre gratitude.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,

P. P. DUBÉ, prêtre, curé.

Sainte-Julie-de-Somerset, 11 septembre 1890.

Lettre de Son Eminence le cardinal Taschereau.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 9 MAI 1890.

J. G. SCOTT, ECR.,

Secrétaire de la Compagnie du chemin de fer
de Québec et du Lac Saint-Jean.

MONSIEUR—Je me fais un devoir d'accuser réception de votre lettre d'hier avec une copie de la circulaire No. 275, qui offre de si grands avantages aux colons qui veulent aller s'établir, soit seuls, soit avec leur famille, sur les belles terres du lac Saint-Jean. Je porte un grand intérêt à la colonisation dans cette région, qui a fait partie de l'archidiocèse de Québec pendant les sept premières années de mon épiscopat.

Je l'ai visitée en 1874, et la haute idée que j'en ai conçue m'a engagé à demander immédiatement l'érection du diocèse de Chicoutimi pour favoriser les progrès de cette importante partie de notre pays.

Les nombreuses paroisses qui ont pris naissance depuis cette époque et l'augmentation vraiment admirable des anciennes que j'ai visitées, ont dépassé mes prévisions.

La création du chemin de fer, et surtout la libéralité de la Compagnie qui l'a construit, a été en grande partie la cause de ce progrès admirable.

La Compagnie mérite donc la reconnaissance de toute la province, et veuillez croire que personne n'en a plus que

Votre dévoué serviteur,

E. A. CARD. TASCHEREAU, arch. de Québec.

Lettre de Mgr A. Labelle.

ROME, HÔTEL MARINI, 30 MAI 1890.

CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre circulaire du 5 mai, et je l'approuve en tous points. En effet, il y a d'excellentes terres dans les lieux que vous désignez à la colonisation, et je ne doute pas que l'élevage des bestiaux, la confection du beurre et du fromage avec la culture des légumes, du grain et l'ensilage ne rendent cette région aussi prospère que n'importe quelle autre partie du pays.

C'est au district de Québec de continuer à y envoyer ses enfants ; ils y trouveront d'avance des amis, des parents, dont le courage et les efforts ont été couronnés d'un plein succès.

Cet exemple sous leurs yeux ne peut qu'exciter leur zèle et leurs espérances.

Continuez de stimuler la colonisation, et le lac Saint-Jean et le pays et votre chemin de fer en recueilleront les fruits les plus abondants.

Mgr Marquis doit vous être d'un précieux concours. Le Pape le comble de faveurs parce que c'est à présent une Excellence colonisatrice. Il me semble que de loin j'en reçois une petite part, et que les colons sauront en être reconnaissants à Dieu et à la patrie.

Tout à vous,

A. LABELLE, Ptre, Ass. Min., etc., etc.

M. J. G. SCOTT, sec. et gérant
du ch. de fer de Québec et du Lac St-Jean,
Québec, Canada.

CONSEILS D'UN AGRICULTEUR D'ONTARIO (M. FLATT, DE
HAMILTON, QUI A VISITÉ LE LAC EN 1890), AUX
COLONS DU LAC SAINT-JEAN.

“ La première chose à faire est de bien préparer le sol et le mettre dans des conditions propres à produire une bonne récolte. Cela fait, il convient d'étudier quelle espèce de grain rapporterait le plus pour la peine qu'elle coûte. La terre que le colon se propose d'ensemencer au printemps doit être labourée l'automne précédent, et les rigoles creusées suffisamment pour que l'excès d'eau s'égoutte de bonne heure, aussitôt la neige fondue et la terre dégelée, disons à une profondeur de trois pouces. Il serait bon de semer avant toute autre chose de l'avoine et du blé de printemps, et les autres grains après, mais sans retarder.

Je vous conseillerais de mêler de la graine d'herbe à toutes vos semailles de printemps, laissant une partie de votre terre en foin et passant l'autre partie au labour. Dans la partie que vous avez l'intention de labourer à l'automne, semez un minot de graine de trèfle par chaque dix acres ; dans la partie laissée en foin semez un demi minot de graine de timothy et un minot de trèfle, par chaque dix acres également.

Maintenant que vous possédez des facilités nombreuses pour l'expédition de tous les produits quelconques, il est bon de faire un choix des grains que vous voulez cultiver et d'étudier s'il ne serait pas avantageux d'essayer, par exemple, le houblon.

L'élevage de la volaille paierait bien aussi, je présume, attendu que Québec doit être un bon marché et pour la volaille et pour le porc.”

JOHN FLATT.

LE CLIMAT DU LAC SAINT-JEAN.

comparaison entre la température et la quantité de neige et de pluie tombée à Roberval chaque mois, chaque trimestre d'hiver (de janvier à mars, inclusivement) et chaque trimestre d'été (de juillet à septembre, inclusivement) et celle d'autres endroits du Canada. Les observations concernant Roberval s'étendent d'avril 1888 à mai 1890, inclusivement; celles de la factorerie de Moose, à la baie James, de l'année 1877 à l'année 1882; enfin, celles relatives à tous les endroits sont tirées exclusivement des rapports du bureau officiel de météorologie de Toronto.

	TEMPÉRATURE.									QUANTITÉ DE PLUIE.						QUANTITÉ DE NEIGE.											
	Roberval.	Chicoutimi.	Rimouski.	Dalhousie.	Québec.	Montréal.	Winnipeg.	Port Arthur.	Moose Factory.	Roberval.	Chicoutimi.	Rimouski.	Dalhousie.	Québec.	Montréal.	Winnipeg.	Port Arthur.	Moose Factory.	Roberval.	Chicoutimi.	Rimouski.	Dalhousie.	Québec.	Montréal.	Winnipeg.	Port Arthur.	Moose Factory.
er.....	6.6	-1.7	9.7	8.7	7.8	12.1	-13.2	-3.7	-3.4	0.43	0.00	0.03	1.32	1.11	0.00	0.00	0.09	11.3	8.8	28.2	23.6	23.5	21.5	2.3	2.3	14.2
er.....	7.3	2.2	14.9	15.0	6.6	5.9	6.1	0.9	1.8	0.18	0.00	0.21	0.06	0.00	0.50	0.00	0.00	0.06	21.5	14.9	13.7	21.1	33.0	43.5	4.2	5.4	6.5
.....	22.6	3.6	22.6	22.0	11.8	13.2	8.8	8.0	11.9	0.12	0.00	0.75	1.25	0.30	0.36	0.00	0.00	0.19	10.7	2.4	19.6	21.2	37.5	29.1	11.2	11.2	12.9
.....	33.8	31.7	32.7	33.1	35.9	37.7	35.6	32.5	25.2	1.05	0.50	1.37	1.89	0.38	1.16	1.82	1.89	0.36	11.5	8.9	10.8	8.7	21.0	29.8	6.6	6.5
.....	47.1	48.3	43.5	45.0	51.9	55.4	50.6	44.3	43.9	3.27	0.75	2.59	3.67	2.00	1.66	1.70	1.43	1.01	2.0	0.8	0.2	2.4	3.7
.....	59.3	53.8	53.1	55.9	59.8	62.1	60.5	54.4	52.4	5.17	9.10	2.95	3.54	3.37	3.61	3.05	3.28	3.13
.....	64.5	66.0	57.4	62.8	66.5	69.2	64.9	61.2	62.5	5.17	4.22	3.49	3.36	2.92	2.85	2.65	4.25	3.22
.....	59.4	56.9	56.0	59.8	61.6	61.0	58.8	56.1	59.2	4.54	3.22	3.34	4.66	2.29	2.46	1.94	1.44	3.84
nbre.....	55.2	48.3	51.0	54.4	52.9	55.4	52.8	50.6	51.0	2.50	3.32	2.84	3.99	4.24	4.16	0.72	1.66	4.27
re.....	35.4	39.0	41.0	42.0	42.3	41.1	37.5	37.3	39.1	1.90	3.03	3.07	3.34	4.40	7.17	0.33	0.31	1.79	3.7	0.5	2.8	0.8	1.8	2.8	2.6	0.6	3.6
nbre.....	27.6	25.2	29.1	27.5	31.0	32.8	26.3	28.9	21.3	0.62	0.98	1.18	2.15	0.58	2.27	0.07	0.67	0.52	15.2	12.0	14.9	9.4	19.0	14.4	7.3	8.8	16.7
nbre.....	12.7	8.1	17.0	15.6	16.2	19.4	8.6	16.2	9.9	0.41	0.15	0.73	1.13	0.41	1.38	R	R	0.16	11.3	35.0	16.3	16.8	29.0	36.5	12.2	4.2	16.2
.....	35.9	31.8	35.7	36.8	37.0	39.2	32.1	32.2	31.2	25.36	25.27	22.55	29.04	22.21	28.69	12.28	14.93	19.44	87.2	82.5	107.1	101.8	164.8	177.6	42.2	39.1	80.3
.....	12.2	1.4	15.7	15.2	8.7	10.4	0.5	1.7	3.4	0.73	0.00	0.99	1.3	1.62	1.97	0.00	0.00	0.34	43.5	36.1	61.5	65.9	94.0	94.1	17.7	18.9	33.6
.....	59.7	57.1	54.8	59.0	60.3	62.5	58.8	56.0	57.6	12.21	10.76	9.67	12.01	9.45	9.47	5.31	7.35	11.33

OBSERVATIONS faites sur la température d'automne la plus élevée à Montréal, à Québec et à Roberval, Lac Saint-Jean, par les bureaux officiels de météorologie.

Pour démontrer de quel excellent climat jouit la vallée du lac Saint-Jean, particulièrement à l'époque de la moisson, nous donnons ci-dessous un tableau des observations faites sur la température, en 1890, par les officiers des bureaux météorologiques de Montréal, de Québec et de Roberval.

On y constatera que la moyenne de la température, à cette époque, a été de deux degrés plus élevée à Roberval qu'à Québec et à Montréal même.

Date.	Endroit.	Registre.	Endroit.	Registre.	Endroit.	Registre.
1890.						
Septembre.	Montréal.		Québec.		Roberval, Lac Saint-Jean.	
15	..	65	..	63	..	68
16	..	62	..	59	..	65
17	..	64	..	61	..	67
18	..	69	..	59	..	65
19	..	71	..	68	..	74
20	..	63	..	67	..	45
21	..	53	..	54	..	54
22	..	59	..	58	..	55
23	..	59	..	53	..	57
24	..	51	..	58	..	58
25	..	56	..	55	..	64
26	..	58	..	56	..	50
27	..	51	..	53	..	47
28	..	52	..	51	..	48
29	..	55	..	54	..	57
30	..	65	..	72	..	71
Octobre.						
1	..	69	..	66	..	78
2	..	72	..	70	..	78
3	..	64	..	68	..	65
4	..	64	..	65	..	66
5	..	60	..	61	..	54
6	..	48	..	44	..	52
7	..	46	..	44	..	56
8	..	46	..	44	..	60
Moyenne.	59	..	59	..	61

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE
 DE LA VALLÉE DU LAC SAINT-JEAN

Aux personnes engagées dans l'exploitation du bois, des scieries, des usines et des fabriques en général.

Le long de la ligne du chemin de fer du lac Saint-Jean se présentent de nombreux endroits favorables à la construction de scieries, de moulins à pulpe, de fabriques de papier et autres industries.

La compagnie fait un des objets de sa politique d'offrir tous les encouragements possibles à l'établissement de ces industries, en accordant des taux de fret spécialement bas, des contrats pour un nombre d'années déterminé, de même que le transport des machines à un prix nominal.

Les nouveaux embranchements de la ligne, à la veille d'être terminés, offriront des débouchés pour les produits des moulins et des manufactures, dans toutes les directions.

Le chemin de fer des Basses-Laurentides, qui devra frapper la ligne du lac Saint-Jean à la Rivière-à-Pierre, apportera une communication directe avec Trois-Rivières et Montréal, et "l'Extension Orientale" de la ligne, allant de Chambord à Chicoutimi et à Saint-Alphonse, sur la rivière Saguenay, donnera accès à des ports de mer où les plus grands navires et les steamers océaniques peuvent charger en toute facilité.

L'embranchement de La Tuque, sur le Saint-Maurice, qui est actuellement sous contrat, devra ouvrir un des plus beaux territoires forestiers de la province et permettra aussi d'exploiter d'énormes quantités d'épinette et de pin, qu'on ne peut aujourd'hui transporter au marché à cause de la distance et des frais trop élevés de production qui en résultent.

A la chute de La Tuque, le volume tout entier du Saint-Maurice, qui s'y engouffre, forme un des plus puissants pouvoirs hydrauliques de la province, capable d'actionner des scieries et des fabriques en grand nombre.

De La Tuque aux Grandes Piles, à trente milles de Trois-Rivières, le Saint-Maurice est navigable par des steamers, pour une distance de 70 milles ; on projette en conséquence, aussitôt l'embranchement de La Tuque complété, de faire courir un steamer entre La Tuque et les Grandes Piles, d'où le chemin de fer du Pacifique conduit à Trois-Rivières. Ce sera là une " tournée " incomparable pour les touristes.

Le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean offre les avantages suivants aux colons :

Sur présentation d'un certificat de l'assistant-commissaire de l'agriculture, à Québec, les cultivateurs, et sur présentation d'un certificat de l'agent d'immigration, à Québec, les immigrants arrivant d'Europe, qui iront s'établir au Lac Saint-Jean, pourront bénéficier des privilèges ci-dessous :

Transport gratuit de Québec au Lac Saint-Jean des colons de bonne foi et de leurs familles, de 300 lbs. d'effets de ménage pour chaque adulte et de 150 lbs. pour chaque enfant. Tout excédant de 300 lbs. d'effets de ménage—mais pas au delà d'un chargement de char pour chaque famille—sera transporté au prix nominal de 9 centins par 100 lbs.

Les colons de bonne foi qui désireront aller seulement examiner les terres obtiendront un demi-passage de Québec au Lac Saint-Jean et retour, soit \$2.75 chacun, sur présentation d'un certificat de l'agent d'immigration du Dominion, ou de l'assistant-commissaire de l'agriculture.

Les colons trouveront à acheter de belles terres en culture au Lac Saint-Jean.

Pour renseignements concernant la vente des terres, etc., s'adresser à M. GEORGE AUDET, agent des terres de la couronne, à Roberval, lac Saint-Jean, Mgr Labelle et Mgr Marquis, au département de l'agriculture, à Québec, et les immigrants d'Europe à M. L. Stafford, agent d'immigration du Dominion, à Québec.

Pour autres renseignements demandez nos indicateurs.

NOTE.—Pour se procurer un certificat de l'assistant-commissaire, il faut que l'applicant (de la classe agricole) soit porteur d'un certificat du curé de sa paroisse, afin de donner une preuve de sa bonne foi.



SAINT RAYMOND.



AUX COLONS.

Terres à Blé !

Bon Climat ! Bon Bois ! Excellente Eau !

Le gouvernement provincial offre en vente au-delà de 2,000,000 d'acres des plus belles terres à blé qui se puissent trouver dans la province de Québec, à 20 centins l'acre, à une distance de 10 heures seulement de Québec (190 milles) par voie ferrée. Ces terres sont situées, entre autres, dans les cantons suivants, qui font partie du territoire du Lac Saint-Jean :

	Acres arpentés.		Acres arpentés.
Albanel.....	35,472	Dequen	58,797
Ashuapmouchouan	20,350	Dolbeau	48,000
Bagot	21,371	Dufferin	20,189
Bourget	21,264	Métabetchouan.....	16,305
Caron	22,467	Normandin	20,426
Charlevoix	20,058	Parent	40,375
Dablon	23,375	Racine	31,000
Dalmas	29,400	Roberval	10,093
Delisle	15,564	Ross	18,000
Demeules.....	20,315	Saint-Hilaire.....	36,000

Toutes ces terres sont faciles d'accès par bateau à vapeur, sur le lac, et par les chemins du gouvernement, à partir du terminus du chemin de fer, à Roberval.

Les bateaux à vapeur "Peribonca" et "Undine" voyagent régulièrement sur le lac Saint-Jean entre le 1er juillet et le 15 septembre, aussi avant et après ces dates, selon les besoins.

Le bateau à vapeur "Peribonca" fait aussi un voyage spécial les mercredis au nord du lac Saint-Jean, arrêtant à Peribonca et aux autres endroits accessibles sur le lac, partant de Roberval à 8 a.m. et revenant le même soir durant la même saison, quand l'exigent les besoins de la colonisation.

Prix du passage, 50c., aller et retour, et les effets des colons de bonne foi seront transportés gratis.

DISTANCES.

Tableau des principales paroisses des districts du lac Saint-Jean et du Saguenay, avec leur population et leur distance respective de la jonction Chambord :

A l'ouest.		Milles.	Population.	A l'est.		Milles.	Population.
St. Louis.....	1	1000	St. Jérôme	9	2000		
Roberval.....	13	1400	St. Gédéon	17	800		
St. Prime	22	1100	St. Bruno	20	300		
St. Félicien	31	800	St. Joseph d'Alma ..	23	800		
St. Méthode.....	36	300	Hébertville.....	19	2600		
Normandin.....	49	200	St. Cyriac.....	33	300		
Peribonca.....	45	20	Rivière-aux-Sables	43	1600		
			Chicoutimi.....	54	5000		
			St. Alphonse.....	65	1200		
			Bagotville.....	66	2400		
			N. D. de Laterrière.	55	2000		

La longueur du chemin de fer avec ses embranchements, lorsqu'il sera terminé, sera comme l'indique le tableau suivant :

	Milles.
Ligne principale.....	177
Québec à la jonction Chambord (complété).....	13
Jonction Chambord à Roberval (complété).....	190
Extension vers l'est jusqu'à Chicoutimi et St. Alphonse (5 milles complétés).....	70
Embranchement de La Tuque.....	30
" " de St. Gabriel.....	10
Extension à l'ouest jusqu'à Temiscamingue.....	400
Total.....	700

* CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC SAINT-JEAN. *

INDICATEUR

Commençant, et après, Lundi, 6 octobre 1890.

Les trains voyageront comme suit :

ALLANT AU NORD Lisez en descendant.			STATIONS.	ALLANT AU SUD Lisez en montant.	
TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE.				TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE.	
No. 3. Train Mixte.	No. 1. Express Direct.	MILES.		No. 2. Express Direct.	No. 4. Train Mixte.
P.M.	A.M.	0 Québec.....	P.M.	A.M.
3.45	7.30	4 Jonction (C.P.R.).....	7.00	9.00
4.00	7.45	5 Petite Rivière... ..	6.45	8.45
4.05	7.50	8 Anc. Lorette... ..	6.41	8.40
4.19 *	8.02 *	10 St. Ambroise... ..	6.31 *	8.28 *
4.28	8.10	11	do (sommet)	6.24	8.20
4.35 †	8.15	12 Jet. Lorette... ..	6.20 †	{ 8.15d 8.05a
4.38 †	8.18 †	14 Valcartier... ..	6.17 †	8.02 †
4.47	8.24	17 St. Gabriel... ..	6.11	7.53
5.00	8.33	22 Ste. Catherine... ..	6.02	7.41
5.20	8.47	24 Lac St. Joseph... ..	5.47	7.22
5.30 } a	8.54	28 Lac Sergent... ..	5.40	{ 7.13d 7.06a
5.40 } d	9.07 *	31 Bourg Louis... ..	5.28 *	6.48
5.58 *	9.17	36 St. Raymond... ..	5.16	6.36
6.09	9.30 } a	40 Tardif... ..	5.00	{ 6.20d 6.05a
6.30	9.40 } d	43 Moulin Allen... ..	4.45 *	5.52 *
6.46 *	9.54 *	52 Perthuis... ..	4.35	5.39
6.59	10.05	58 Rivière-à-Pierre.. ..	4.03	5.05
7.35	10.37	65 Talbot... ..	3.40	4.40
8.00	11.00	71 Laurentides... ..	3.20 *	A.M.
P-M	11.24 *	76 Miguick... ..	2.57 *	
	11.59 *	86 Beaudet... ..	2.41 *	
	P.M.	94 Stadacona... ..	2.08	
	12.30	102 Moulin Skroder.. ..	1.44 *	
	12.58 *	113 Lac Edouard... ..	{ 1.20d 1.15a 12.40d 12.15a	
	1.20	127 Simon Belley... ..	P.M.	
	1.55 } a	135 Kiskisink... ..	11.53	
	2.20 } d	132 Lac Gros Visons... ..	11.08	
	3.05	160 Lac Bouchette... ..	10.20	
	3.30	164 Dablon... ..	9.54	
	4.28	170 DeQuen... ..	9.37	
	4.53	177 Jet. Chambord... ..	9.15	
	5.05	184 Chutes Ouat- chouan... ..	8.40	
	6.23	190 Roberval... ..	8.18	
	5.45			8.00	
	6.10			A.M.	
	6.30				
	P.M.				

Le présent indicateur sera changé en juin 1891 (pour les arrangements d'été), et les trains entreranno alors dans la ville par la nouvelle ligne, *via* St. Ambroise et Charlesbourg.

*

*

CHEMIN DE FER DE

Québec et du Lac Saint-Jean.

DIRECTEURS ET OFFICIERS POUR 1890.

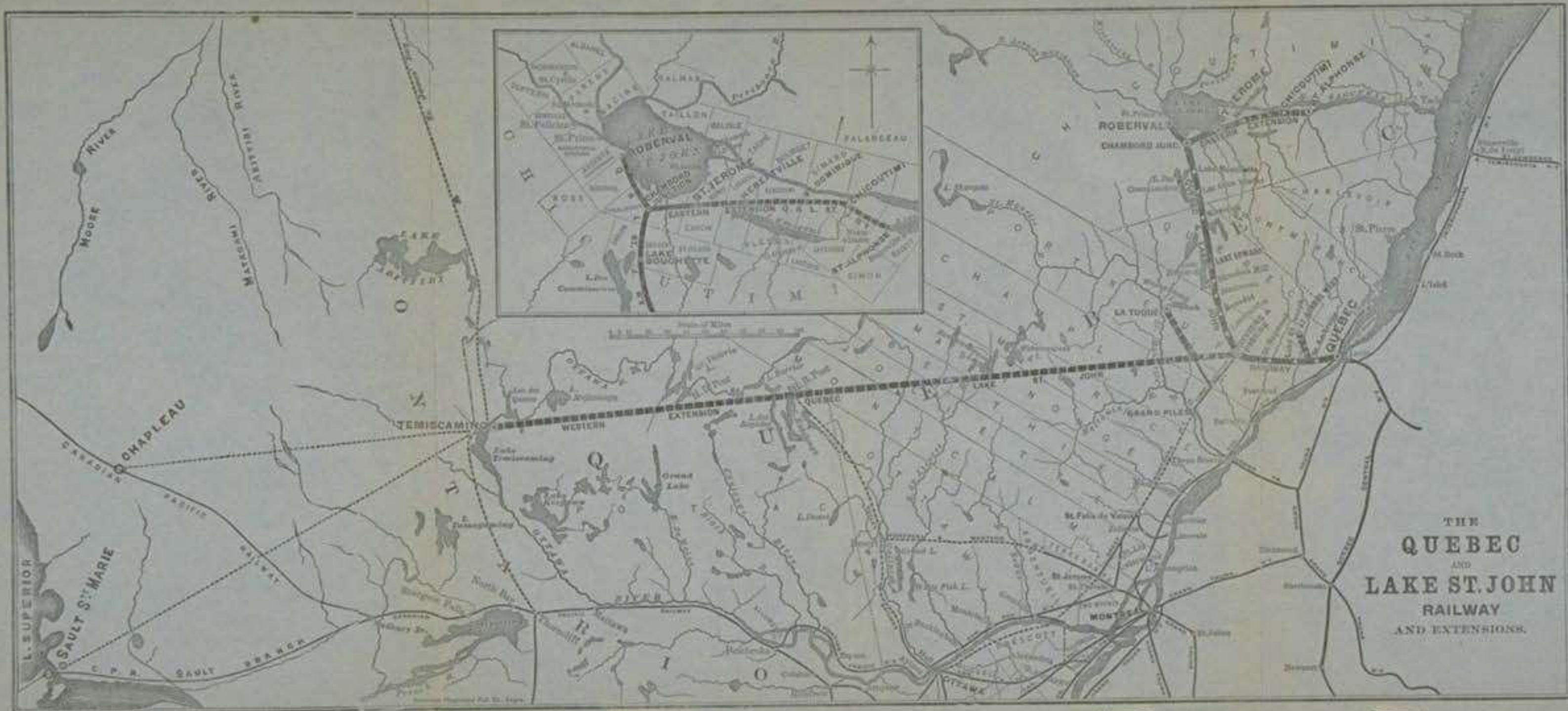
DIRECTEURS.

M. FRANK ROSS.....	Québec.
“ E. BEAUDET.....	“
“ SIMON PETERS.....	“
HON. P. GARNEAU, Ministre des Travaux Publics	“
M. GAVIN MOIR.....	“
HON. F. LANGELIER, M.P.....	“
M. THOMAS A. PIDDINGTON.....	“
“ JULES TESSIER, M.P.P.....	“
“ JOHN THEODORE ROSS	“
“ EDWIN HANSON.....	Montréal.
HON. GEO. IRVINE.....	Québec.
“ JUGE J. A. GAGNÉ.....	Chicoutimi.
M. JOSEPH J. FRÉMONT, maire de Québec	Québec.

OFFICIERS.

FRANK ROSS.....	Président.
ÉLISÉE BEAUDET, } SIMON PETERS, }	Vice-Présidents.
J. G. SCOTT.....	Secrétaire et gérant.
ALEX. HARDY	Agent général du fret et des voyageurs.
E. A. HOARE.....	Ingénieur-en-chef.

— 0 —
Bureau principal, à Québec.



THE
 QUEBEC
 AND
 LAKE ST. JOHN
 RAILWAY
 AND EXTENSIONS.